



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 21 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 14 janvier 2022, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Monsieur Romain BAIL (visioconférence), Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck (visioconférence), Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves (visioconférence), Monsieur LAGALLE Philippe, Madame LAMBINET-PELLE Nadine (visioconférence), Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc (visioconférence), Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur POISSON Cédric a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LEPAULMIER a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE constatant la présence de 20 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Participation aux séances du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE en visioconférence
- Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2021
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Composition des huit commissions internes, du COSI, du CHSCT et de la CCSPL
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget principal et Budgets annexes
- Financement des fonds de concours
- Etat des effectifs
- Organigramme des services
- Convention avec le Centre de Gestion relative aux missions temporaires
- Lignes Directrices de Gestion

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés zones constructibles
- Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées - PRIMAGAZ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Conventions 2022 avec les opérateurs de l'habitat- SOLiHA - CDHAT - INHARI
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRANSITION ENERGETIQUE

- Nouvelle exposition de la Maison de l'Energie

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 2ème tranche 2022
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2022
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse -9ème Tranche de travaux 2021 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse -1ere Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

PARTICIPATION AUX SEANCES DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE EN VISIOCONFERENCE

Madame la Présidente rappelle que l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire a modifié l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020. Ainsi, l'article 6 de ladite ordonnance, sur les réunions de l'organe délibérant en distanciel, est de nouveau applicable pour les syndicats mixtes entre les 10 novembre 2021 et 31 juillet 2022 inclus.

Ainsi, pour répondre à ces nouvelles dispositions du cadre réglementaire lié à la gestion de la crise sanitaire, il est nécessaire d'adapter les modalités de tenue du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, et notamment d'organiser les règles de la visioconférence autorisée jusqu'au 31 juillet 2022.

L'article 6 de l'ordonnance précise qu'à l'occasion de la 1^{ère} séance organisée en visioconférence, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin sont déterminées par délibération.

Dans tous les cas, une organisation mixte est proposée. Les élus peuvent se réunir en présentiel sur le lieu indiqué par la convocation à la séance ou par connexion à distance via le lien précisé sur ladite convocation.

En conséquence, les modalités de participation, d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin des séances du Bureau Syndical sont décrites comme suit :

Les réunions du Bureau Syndical pourront s'effectuer par visioconférence via l'outil « ZOOM ». Il s'agit d'une application utilisant internet et ne nécessitant pas l'installation de logiciel sur le poste informatique.

Cet applicatif est compatible avec tous les matériels (smartphone, PC, tablette) et tous les systèmes d'application.

1. Convocation

Chaque membre du Bureau Syndical recevra, sur son adresse mail, une convocation à la séance, de la part de la direction du SDEC ÉNERGIE et ce, dans un délai minimum de 5 jours francs.

Cette convocation mentionnera le lien à suivre pour pouvoir participer à la séance en visioconférence via l'application « ZOOM » ou directement sur un navigateur internet.

Une invitation via l'agenda électronique sera également envoyée à tous les membres du Bureau Syndical avec, à nouveau, le lien de connexion.

2. Connexion et Identification des participants

Le lien d'accès à la visioconférence sera actif 30 minutes avant le début de la séance.

Les élus sont invités à se connecter le plus tôt possible afin de pouvoir s'assurer que la connexion est établie et leur participation effective.

La vérification de l'identité du participant se fait à l'occasion de sa connexion à l'outil de visioconférence par le service des assemblées. Il n'est pas procédé à nouvelle vérification de l'identité des participants au cours de la séance.

La connexion à la séance vaut émargement pour les élus en visioconférence.

3. Quorum et pouvoirs

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres, que ce soit en présentiel ou en distanciel. Les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum.

L'application « ZOOM » permet d'avoir un état horaire des connexions et déconnexions pour la prise en compte de la présence des participants et cela sert de base au calcul du quorum pour le vote des délibérations.

La gestion des pouvoirs sera effectuée par le service des assemblées. Ces derniers devront être transmis signés en amont de la séance par mail pour les élus en visioconférence sur la boîte direction@sdec-energie.fr.

4. Débats

Les interventions orales, que ce soit en présentiel ou en visioconférence, se feront après une demande de parole des membres du Bureau Syndical. L'attribution de la parole sera faite par le président de séance dans l'ordre des demandes effectuées.

Aussi, afin de rendre la séance et les débats les plus fluides et audibles possibles, les participants à distance devront annoncer leur nom avant de s'exprimer, veiller à couper leur micro lors des débats et à le réactiver lors de leurs prises de parole. Les membres du Bureau Syndical en présentiel dans la salle devront faire de même.

Les débats seront enregistrés comme à l'accoutumée en application de l'article 25 du règlement intérieur.

5. Modalités de scrutin

Lors d'une assemblée délibérante se tenant en visioconférence, le vote s'effectue uniquement à scrutin public (indication dans la délibération du nom et du sens du vote des votants).

Après appel au vote par le président de séance, les membres du Bureau Syndical indiqueront via la fonction « Chat » le sens de leur vote, uniquement s'il est différent d'un vote POUR.

Les résultats de vote sont annoncés par le Président de séance. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Aucun vote au scrutin secret ne peut avoir lieu lors d'une séance qui se tient en tout ou partie en visioconférence.

Aussi, en cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne pourra pas se tenir par voie dématérialisée.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, jusqu'au 31 juillet 2022, de fixer les modalités d'identification des participants, de scrutin pour les votes des délibérations, d'enregistrement et de conservation des débats des bureaux syndicaux et notamment que :
 - o l'identification des participants aux séances sera opérée par le service des assemblées,
 - o l'application « ZOOM » permet d'avoir un état horaire des connexions et déconnexions pour la prise en compte de la présence des participants et que cela sert de base au calcul du quorum pour le vote des délibérations,
 - o l'enregistrement des débats et la conservation des débats seront assurés par le service des assemblées selon les modalités décrites ci-dessus,

- **APPROUVE** les modalités de connexion en visioconférence comme énoncées ci-dessus.
- **APPROUVE** les modalités de scrutin par la réalisation d'un vote au scrutin public comme énoncées ci-dessus.
- **INDIQUE** que ces modalités pourront être utilisées pour la tenue de tout Bureau Syndical jusqu'au 31 juillet 2022 conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et qu'il en sera fait mention sur la convocation des membres à la séance.
- **PRÉCISE** que les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public, et donc qu'aucun vote au scrutin secret ne peut avoir lieu lors d'une séance qui se tient en tout ou partie en visioconférence. En ce cas, ce point sera reporté à une séance ultérieure.
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Madame Nadine LAMBINET-PELLE (visioconférence).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2021, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2021 est approuvé.

Arrivée de Messieurs Marc LECERF (visioconférence), Gilles MALOISEL et Denis CHERON.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 26 novembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET	
Finances	Virement de crédits n° 4 - Budget principal
	Attribution de chèques cadeaux aux agents

Transition Énergétique	Accord de partenariat 2022-2026 en faveur de la transition énergétique normande - Région Normandie / Territoire d'Énergie Normandie	
	Adhésions au service de Conseil en Énergie Partagé	Niveau 1 suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments - Communes de Villerville et Pont l'Évêque
		Niveau 2 - Commune de Pont l'Évêque
	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Énergie - année 2022	
	Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - Exposition "2050" de la Maison de l'Énergie - année 2022	
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de Valdallière	
Mobilités Durable	Acquisition de véhicules électriques Aides financières	Commune de Saint-Manvieu-Norrey
		Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Bureau Syndical du 26 novembre 2021.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 26 novembre dernier. La liste, jointe en annexe 1, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

Arrivée Monsieur Franck GUEGUENIAT (visioconférence).

MARCHES PUBLICS

○ Consultations en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

Objet	Type de procédure
Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics	Procédure adaptée
Fourniture de panneaux de chantier - 2022	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-Et-Coupigny	Procédure adaptée

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

o Résultats de consultations, nécessitant délibérations (> 40 000 €)

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats de consultations suivantes, nécessitant décisions du Bureau Syndical :

PROCÉDURE	OBJET / LOT	ATTRIBUTAIRE
Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable	Marché public de services juridiques - actes authentiques	SELARL DS Associés
Procédure adaptée	Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE - 2022	DEKRA INDUSTRIAL
	Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines	BERGER - LEVRAULT
	Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE	IBC DIALOG
	Étude de substitution des équipements de production de chaleur	Lot 1 - Ouest
Lot 2 - Est		CDC CONSEIL
Lot 3 - CU Caen la mer		

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le « marché public de services juridiques - actes authentiques » à l'entreprise SELARL DS Associés ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché « vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE - 2022 » à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL pour un montant du DQE de 14 330 € HT ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché « Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines » à BERGER-LEVRAULT ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché « Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE » à l'entreprise IBC DIALOG pour un montant du DQE de 156 927.86 € HT ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché « Étude de substitution des équipements de production de chaleur », comme suit :
 - o lot n°1 - Ouest, à BEST ENERGIE, pour un montant de 48 840 € HT ;
 - o lots n°2 - Est et n°3 - CU Caen la mer, à CDC CONSEIL pour un montant de 62 040 € HT ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions, et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

o Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats des consultations suivantes :

Objet	Type de procédure	Attributaire
Mission d'entretien annuel et de dépannage de 4 chaufferies granulés et de leurs équipements annexes dans le Calvados	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable < 10 000 € HT	VIRIA
Fourniture de mâts d'éclairage public - 2022	Appel d'offres ouvert	METALOGALVA

Marché subséquent n°3 électricité	Lot 1 - Points de livraison puissance raccordés en BT ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	CAO du 16 décembre 2021	TotalEnergies
	Lot 4 - Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)		<i>Infructueux</i>
Accord-cadre spécifique gaz et électricité	Lot 1 - Points de livraison raccordés en BT puissance ≤ 36 kVA		ekWateur
	Lot 2 - Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)		<i>Infructueux</i>
	Lot 3 - Points de livraison raccordés au réseau de gaz naturel		ekWateur

Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions de marchés.

- Avenant, ne nécessitant pas de délibération

Objet	Type de procédure
Prolongation d'un an du lot 4 (Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)) du marché subséquent n°1 de l'accord cadre visant le marché de fourniture d'électricité dans le cadre du groupement de commande d'énergie, avec le titulaire actuel TotalEnergies	Avenant conclu sur la base des articles L2194-1 3° et R2194-5 du Code de la Commande Publique (« circonstances imprévues »).

Le Bureau Syndical prend acte de cet avenant.

- Reconductions de marchés :

Monsieur le Directeur Général des Services présente les reconductions de marchés à mettre en œuvre :

Marchés Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Recond
Assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante	Lot 1 - Electricité	12 mois + 3 x 12 mois	20/04/2020	19/04/2023	2
	Lot 2 - Gaz				
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics	Lot 1 - Nord-Ouest	12 mois + 1 x 12 mois	14/04/2021	13/04/2023	1
	Lot 2 - Nord-est		15/04/2021	14/04/2023	
	Lot 3 - Sud-Ouest		14/04/2021	13/04/2023	
	Lot 4 - Sud-Est		15/04/2021	14/04/2023	
Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité	QUALICONSULT EXPLOITATION	12 mois + 3 x 12 mois	21/04/2020	20/04/2024	2

Coordination SPS	Lot 1 – Bessin-Bocage	TOPO ETUDES	12 mois + 2 x 12 mois	20/05/2021	14/04/2024	1
	Lot 2 – Calvados Centre	DEKRA INDUSTRIAL		21/05/2021		
	Lot 3 – Pays d’Auge Nord et Sud	TOPO ETUDES		20/05/2021		

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

o **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Marchés	Lot N°		Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux Souterrains 2018	4	Travaux souterrains "Bayeux Intercom"	TEIM	EIFFAGE	Réfection des tranchées	35 000 €
	8	Travaux souterrains "CC Pré-Bocage Intercom"				5 000 €
	9	Travaux souterrains "CC Intercom de la Vire au Noireau"				15 000 €
Raccordement	1	Bessin-Bocage	RESEAUX ENVIRONNEMENT	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé	10 000 €
	3	Pays d’Auge Nord et Sud				15 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 26 novembre 2021 :

o **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Val d'Arry*	13 décembre 2021	Antargaz - Concession 2007 pour le territoire de la commune historique de Noyers-Bocage
Douvres-la-Délivrande	16 décembre 2021	GRDF convention historique
Vire Normandie	20 décembre 2021	GRDF convention historique Pour le territoire des communes historiques de Vire, Rollours, Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont et de Vaudry

* sur l'ensemble de son territoire.

○ Transfert de la compétence « Eclairage Public »

Collectivité	Date de la délibération	Option/Projet
Trouville-sur-Mer	15 décembre 2021	100 % lumière Visite au sol (une par an et par foyer) Eclairage festif

○ Transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse »

Collectivité	Date de la délibération
Trouville-sur-Mer	15 décembre 2021

○ Transfert de la compétence « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid »

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Valdallière	14 décembre 2021	Mise en place d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments par l'intermédiaire d'une chaufferie bois énergie.

La commune de Valdallière ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

○ Transfert de la compétence « ENR »

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Saint-Martin-de-Mailloc	1 ^{er} décembre 2021	Projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente

La commune de Saint-Martin-de-Mailloc ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Val d'Arry pour l'ensemble de son territoire, de Douvres-la-Délivrande et de Vire-Normandie ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Trouville-sur-Mer avec les options « 100 % lumière », « Visite au sol (une par an et par foyer) » et « Eclairage festif » ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse » visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Trouville-sur-Mer ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid » visée à l'article 3.7 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune Valdallière pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments par l'intermédiaire d'une chaufferie bois énergie et de fixer l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0 € ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Saint-Martin-de-Mailloc pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente et de fixer l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0 € ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

COMPOSITION DES HUIT COMMISSIONS INTERNES, DU COSI, DU CHSCT ET DE LA CCSPL

 ➤ **Commissions internes, COSI et CHSCT**

Suite à l'élection des membres du Bureau Syndical le 24 septembre 2020, les compositions des 8 commissions internes, du Comité de Suivi du Système d'Information (COSI) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) du SDEC ÉNERGIE, notamment, dont Mme Brigitte BARILLON, démissionnaire, été membre, ont respectivement été validées les 6 octobre 2020 (Bureau Syndical), 12 novembre 2020 (Décision de la Présidente) et 26 novembre 2021 (Bureau Syndical).

Aussi, pour faire suite à l'élection, lors du Comité Syndical du 16 décembre dernier, de M. Romain BAIL en tant que membre du Bureau Syndical, en remplacement de Mme Brigitte BARILLON, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de valider la nouvelle composition de ces commissions, permettant à M. Romain BAIL de participer aux travaux préparatoires des Bureaux et des Comités Syndicaux, comme suit :

COMMISSIONS et VP	MEMBRES
Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques M. Philippe LAGALLE	M. Hervé GUIMBRETIÈRE M. Henri GIRARD Mme Catherine FLEURY M. Franck GUÉGUÉNIAT Mme Anne-Marie BARREAU
Concessions Électricité et Gaz M. Rémi BOUGAULT	M. Cédric POISSON M. Vincent RUON M. Patrice GERMAIN Mme Catherine FLEURY M. Franck GUÉGUÉNIAT
Développement économique M. Jean-Yves HEURTIN	M. Rémi BOUGAULT M. Gérard POULAIN M. Abderrahman BOUJRAD M. Gilles MALOISEL M. Christophe MORIN
Relations usagers et précarité énergétique M. Cédric POISSON	M. Philippe LAGALLE M. Jean-Luc GUILLOUARD M. Vincent RUON Mme Anne-Marie BAREAU M. Romain BAIL
Transition Energétique M. Marc LECERF	M. Jean-Yves HEURTIN M. Abderrahman BOUJRAD M. Patrice GERMAIN Mme Nadine LAMBINET-PELLE M. Gilles MALOISEL
Mobilités bas carbone M. Jean-Luc GUILLOUARD	M. Marc LECERF M. Henri GIRARD Mme Nadine LAMBINET-PELLE M. Philippe CAPOËN M. Christophe MORIN
Travaux sur les réseaux publics d'électricité M. Gérard POULAIN	M. Jean LEPAULMIER M. Alain LE FOLL Mme Anne-Marie BAREAU M. Patrick JEANNENEZ M. Denis CHÉRON
Éclairage public et signalisation lumineuse M. Jean LEPAULMIER	M. Hervé GUIMBRETIÈRE M. Alain LE FOLL M. Philippe CAPOËN M. Denis CHÉRON M. Romain BAIL

Elle propose également de nommer Monsieur Hervé GUIMBRETIERE au Comité de Suivi du Système d'Information (COSI) :

Comité de Suivi du Système d'Information (COSI)	
M. Philippe LAGALLE	
M. Hervé GUIMBRETIERE	

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la composition des 8 commissions internes du SDEC ÉNERGIE, dont Madame la Présidente fait partie de plein droit,
- **ACTE** la composition du Comité de Suivi du Système d'Information (COSI),
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Pour rappel, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est actuellement composé comme suit :

➤ Liste des représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catherine GOURNEY-LECONTE	Hervé GUIMBRETIERE
Philippe LAGALLE	Henri GIRARD
-	Jean LEPAULMIER

➤ Liste des représentants du personnel :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Elise LAURENT	Mickaël BORDE
Alicia PRINGAULT	Aurélien DESPRE
Vincent GLOWACZ	Nathalie NIGAIZE

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Madame la Présidente rappelle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux.

Elle est réglementairement constituée et consultée pour émettre un avis sur le principe de délégation de service public et pour examiner tous les ans les bilans d'activité des délégataires (art. L.1413-1 du CGCT).

Outre la Présidente du SDEC ÉNERGIE, sa Présidente, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Suite au renouvellement général des mandats de 2020, le Comité Syndical du 13 octobre 2020 a ainsi nommé ses représentants à la CCSPL et installé les représentants proposés par les associations locales.

A noter qu'en cas d'indisponibilité permanente ou de démission d'un membre titulaire, il est pourvu au remplacement du membre par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu. Il est procédé au renouvellement intégral lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Dans ce contexte et considérant :

- que tous les membres de l'unique liste proposée le 13 octobre 2020 avaient été retenus,
- que Mme Brigitte BARILLON, ayant démissionné en septembre 2021, était membre titulaire des représentants du SDEC ÉNERGIE, et que M. Rémi BOUGAULT est le 1^{er} membre suppléant de la liste de ce même collègue,
- que la CCI Caen Normandie, suite au renouvellement de ses propres instances, vient de proposer d'être représentée par Mme Frédérique BLONDEL, en remplacement de Mme Fabienne NICOLLE,

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 3 février prochain, la composition de la CCSPL comme suit :

Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE
M. Philippe LAGALLE
M. Cédric POISSON
M. Jean-Luc GUILLOUARD
Mme Anne-Marie BAREAU
M. Rémi BOUGAULT

Représentants suppléants du SDEC ÉNERGIE
M. Patrice GERMAIN
Mme Nadine LAMBINET-PELLE
Mme Catherine FLEURY
M. Denis CHÉRON

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. Jean DUMORTIER	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	M. Jean-Marie BERNARD	M. Thierry SAVARY
CCI Caen Normandie	Mme Frédérique BLONDEL	

Le Bureau Syndical valide cette proposition, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 3 février 2022.

ACTUALITES

 ○ Ordre du jour du Comité Syndical du 3 février 2022

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 3 février 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 16 décembre 2021, - Activités 2021 du Bureau Syndical et des commissions, - Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2021, - Etat des adhésions et des transferts de compétences, - Mise à jour des annexes 1 et 3 des statuts du syndicat, - Flambée des prix de l'énergie, - Agenda du Comité Syndical.
Instances		<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la composition de la CCSPL, - Actualisation de la composition des commissions internes.
Décisions d'intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'Orientations Budgétaires 2022 : Budget principal et budgets annexes, - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
Décisions d'intérêt spécifique	Concessions Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées - PRIMAGAZ.

Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour du Comité Syndical du 3 février 2022, dont la convocation sera adressée vendredi 28 janvier aux représentants.

 ○ Commissions Locales d'Energie du printemps

Madame la Présidente rappelle que les prochaines réunions des Commissions Locales d'Energie (CLE) du printemps 2022, sont envisagées du lundi 2 au mardi 10 mai 2022, si les contraintes sanitaires l'autorisent.

Les dernières CLE, qui se sont tenues au printemps 2021 et encore plus les réunions cantonales organisées en octobre dernier par ENEDIS, ont démontré la difficulté à mobiliser les élus, en particulier les nouveaux élus.

Leurs taux de participation ne sont pas suffisants en début de mandat (il était faible concernant les réunions d'ENEDIS) et leur tassement progressif au fil du mandat, accentué par les conditions sanitaires, remet en cause les modalités d'organisation habituelles des CLE.

A ce constat, il faut rajouter que la création massive de communes nouvelles a un impact direct dans la tenue de ces réunions, le nombre de délégués par CLE pouvant varier de 16 à 118.

Pourtant, la qualité de nos relations avec les élus s'appuient notamment sur ces échanges de proximité et sur des relations directes : les Journées Portes Ouvertes (JPO), à ce titre, ont confirmé tout l'intérêt que pouvaient porter les délégués à leur syndicat quand les sujets traités sont attractifs.

Ceci étant, l'article 38 du règlement intérieur du SDEC ÉNERGIE prévoit explicitement la tenue de ces réunions délocalisées d'autant qu'elles permettent l'organisation d'élections intermédiaires suite à démissions de représentants au Comité Syndical, entraînant la vacance de postes.

Sont ainsi concernés sur 3 secteurs :

CLE	Elu à remplacer	Commune
BAYEUX INTERCOM	Jean-Marie GANCEL	ESQUAY-SUR-SEULLES
LISIEUX-NORMANDIE	Charles-Henry LEBRUN	COQUAINVILLIERS
NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE	Bertil SMORGRAV	BRUCOURT

Pour tenir compte de ces réalités, il sera proposé de faire évoluer les modalités d'organisation des CLE, à savoir :

- Une CLE annuelle au lieu de deux, de préférence au printemps,
- Tenue des CLE en après-midi sous un format « regroupé » :
 - 5 / 6 réunions réunissant chacune une ou plusieurs CLE,
 - Chaque réunion s'organise en trois temps forts :
 - La visite d'un site ou d'une réalisation centralisée sur le secteur concerné et digne d'intérêt : une unité de production d'EnR, de méthanisation, de chaleur... avec échanges avec les élus de la commune concernée ; cette visite peut être organisée avec les concessionnaires GRDF, ENEDIS ou des partenaires publics ou privés,
 - Un point travaux et projets renforcé (durée, thématique élargie à la transition énergétique, aux études ...),
 - Un ou deux sujets courts abordés en salle.
 - La séance se termine par un apéritif dinatoire.

Après divers échanges, les élus confirment qu'une réflexion est effectivement à mener sur l'organisation de ces réunions locales, tout en prenant en considération :

- que la crise sanitaire touche encore le pays,
- que les élus sont intéressés par ce genre de réunions mais manquent de disponibilité car de plus en plus sollicités,
- qu'il faut éviter les réunions en journée pour laisser l'opportunité aux élus qui travaillent de participer (privilégier le début de soirée),
- qu'il faut maîtriser le timing des réunions en limitant le nombre de sujets abordés,
- que s'il peut être, sur certains petits territoires, judicieux et possible de regrouper des CLE, sur d'autres, au périmètre déjà très large, cela semble moins envisageable (vigilance sur la distance),
- qu'il est important de faire preuve de pédagogie face aux élus (supports, échanges avec les entreprises/professionnels intervenant sur le domaine ...),
- qu'il faut préserver le côté convivial de ces moments d'échanges.

Madame la Présidente confirme que des visites sur sites, qui intéressent toujours fortement, permettraient aux élus du territoire de partager leurs expériences de terrain (méthodologie, difficultés rencontrées ...) et de susciter auprès de leurs collègues l'envie de monter de nouveaux projets.

Pour les CLE du printemps, elle propose d'organiser, CLE par CLE un évènement sur le format d'une visite suivie d'une courte réunion et d'un cocktail, sur le créneau 16h/19h, et de dresser ensuite un bilan de cette nouvelle organisation de manière à mieux se projeter sur une solution la plus adaptée possible.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide la proposition de la Présidente pour l'organisation des prochaines CLE.

Départ de Monsieur Jean-Yves HEURTIN.**o Congrès de la FNCCR**

Madame la Présidente rappelle que la FNCCR organise son 38^{ème} congrès du 27 au 29 septembre 2022, au centre des congrès de Rennes (Couvent des Jacobins).

2 000 congressistes, des élus, agents territoriaux, institutionnels, entreprises et services publics en réseaux notamment (Energies, eau et assainissement, numérique, déchets, services connexes) sont attendus pour cette nouvelle édition.

Le programme de cet événement, qui sera disponible en avril ou mai, proposera une dizaine de séances plénières, une trentaine de tables-rondes et quelques quarante conférences spécialisées, réparties sous forme d'ateliers, durant les 3 jours.

L'exposition attenante, organisée pendant cette durée, comprend environ 1 400 m² utiles, divisés en 100 stands individuels ou collectifs, tenus par des partenaires ou des entreprises en lien avec les activités des membres de la fédération.

Les nouveautés de ce 38^{ème} congrès sont présentées aux membres du Bureau Syndical, à savoir que :

- Des tables rondes seront proposées par les adhérents (le TEN abordera la mobilité hydrogène),
- Un déjeuner des exposants sera organisé le jeudi midi,
- Seules des visites techniques seront possibles le jeudi après-midi (aucune conférence),
- Une soirée des collectivités devrait être organisée à Saint-Malo le 28 septembre.

Dès réception du programme, des déplacements d'un à trois jours seront proposés aux membres du Bureau Syndical.

Seront pris en charge par le syndicat :

- L'inscription au congrès,
- Les déjeuners et diners,
- L'hébergement,
- Le transport (remboursement des frais si pas de transport collectif).

Ne seront pas pris en charge par le syndicat :

- L'inscription au programme accompagnant,
- Les déjeuners et diners de l'accompagnant,
- Le transport de l'accompagnant.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Flambée des prix de l'énergie

Comme évoquée dans la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, la reprise de l'économie mondiale après la crise de la Covid-19 explique en grande partie l'explosion de la demande en énergie.

D'autres facteurs, conjugués à cette reprise d'activités comme la hausse des prix des matières premières, des travaux de maintenance sur des installations de production et de distribution de gaz et d'électricité (qui font planer des craintes sur la sécurité d'approvisionnement) ou encore l'envolée du prix du carbone ont contribué à une augmentation sans précédent des prix des énergies (électricité et gaz).

La crise des prix de l'énergie s'accompagne de pratiques commerciales « agressives » de la part de certains fournisseurs qui n'hésitent plus à remettre en cause de manière unilatérale certaines dispositions des contrats.

Le SDEC ENERGIE rencontre actuellement cette situation avec l'un d'entre eux (EDF) ; ce qui a des répercussions bien plus importantes que le simple désaccord sur l'interprétation d'un article du cahier des charges. Cela contraint le syndicat à relancer des marchés dans un contexte de hausse exceptionnelle des prix – le budget énergie des collectivités ne sera donc pas épargné.

Les différents fournisseurs 2022 sont présentés à l'écran, comme suit :

ELECTRICITE

LOT 1 :	PDL < 36 kva	Marché subséquent n°2	
		Marché subséquent n°3 (flexibilité)	
		Marché spécifique <i>(membres non identifiés au lancement du MS2)</i>	
LOT 2 :	PDL < 36 kva EP/SL	Marché subséquent n°2	
LOT 3 :	PDL < 110 kva	Marché subséquent n°2	
LOT 4 :	PDL > 110 kva	Marché subséquent n°2	
		Avenant MS1	
LOT 5 :	PDL ENR	Marché subséquent n°2	

GAZ

LOT UNIQUE	Marché subséquent n°2	
	Marché spécifique <i>(membres non identifiés au lancement du MS2)</i>	

Débat en commission d'appels d'offres le 18 janvier 2022, les 4 points suivants sont détaillés aux élus :

- Les modalités d'utilisation des droits ARENH pour l'optimisation des prix des nouveaux marchés. Avec l'utilisation de sa clause d'optimisation sur le lot 3 (SWAP ARENH), le SDEC ENERGIE dispose d'un gain de 1 017 826 €. Ce gain peut être :
 - o Répercuté aux membres concernés par le lot sous la forme d'une diminution du coût du kWh (ils bénéficient déjà de tarifs intéressants),
 - o Utilisé par le syndicat pour financer des actions visant à réduire durablement des consommations d'énergies (sous la forme d'un AMI par exemple).
- Les suites données au différend avec le fournisseur EDF, lié à un désaccord sur la méthode d'application de la clause d'optimisation tarifaire sur les lots 1 et 4 du marché subséquent n°2 attribués à EDF (*entraînent une augmentation significative du prix du kWh alors que cette clause est censée optimiser le prix .. donc le réduire*). Exemple pour le lot n°1 :

ANNEE 2022						ANNEE 2022 - LOT 1		
Option tarifaire	Classes temporelles	CONSTANTES FOURNISSEUR			Prix par poste horo saisonnier (€/MWh)	Option tarifaire	Classes temporelles	prix €/MWh avec impact écrêtement
		A	B	D				
CU / LU	BASE	0,8500	0,1500	6,2000	49,10	CU / LU	BASE	91,05
Moyenne utilisation (MUDT)	HP	0,8500	0,1500	9,6500	52,55	Moyenne utilisation avec différenciation temporelle (MUDT)	HP	94,50
	HC	0,8500	0,1500	-6,5400	36,36		HC	78,31
CU/ MU avec 4 classes temporelles	HPH	0,8500	0,1500	16,8200	59,72	CU/ MU avec 4 classes temporelles	HPH	101,67
	HCH	0,8500	0,1500	-1,9300	40,97		HCH	82,92
	HPB	0,8500	0,1500	1,0900	43,99		HPB	85,94
	HCB	0,8500	0,1500	-10,3100	32,59		HCB	74,54

- La communication auprès des membres (marché subséquent n°3, marchés spécifiques et avenant) autour des nouveaux tarifs. Il est nécessaire d'informer également les membres sur les différents points suivants :

- La multiplicité des fournisseurs pour 2022 (notamment pour les ajouts de sites) + problème de flexibilité,
 - L'évolution des tarifs,
 - Le litige en cours avec EDF,
 - La mise à disposition des pièces marché pour acceptation des premières factures de février 2022,
 - La mise à disposition des pièces marché pour acceptation des premières factures de février 2022,
- Les perspectives pour le nouveau groupement d'achat (2024-2028), dont le rétro planning s'établit comme suit :
- Fin 2022 : Attribution d'un nouvel accord cadre,
 - Début 2023 : attribution des marchés subséquents,
 - Tout au long de 2023 : Prise de position pour constituer les prix de nos nouveaux marchés,
 - 1er janvier 2024 : Début de fourniture d'énergies.

Une réflexion reste à mener sur le périmètre du groupement à savoir, le maintenir tel qu'il est actuellement ou le resserrer autour des membres du Calvados en dirigeant les membres intéressés vers les syndicats d'énergies de leur territoire.

Madame la Présidente précise qu'un courrier spécifique sera adressé aux adhérents et qu'un webinaire leur sera proposé le 4 février prochain pour évoquer ces différents points.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Echéances du 1er semestre 2022**

Les dernières nouveautés, changements ou reports de dates à prendre en compte pour les prochaines échéances, sont rappelés aux membres du Bureau Syndical, à savoir :

- **Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques »** initialement programmée le 22 février 2022 à 9h30, reportée au 1^{er} mars 2022 à **9h00**.
- **Conseil d'exploitation des régies** initialement programmé le 22 février 2022 à 11h30, reporté au 1^{er} mars 2022 à 14h.
- **Séminaire Région Normandie / TEN**, le 1^{er} avril 2022 (date à confirmer), en présence des présidents, des 2 vice-présidents membres (MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD pour le SDEC ÉNERGIE) et des directeurs.
- **Réunion annuelle avec les entreprises et fournisseurs**, programmée initialement le 23 mars 2022, reportée au 25 mars 2022 à 9h, Abbaye d'Ardenne - Saint-Germain-La-Blanche-Herbe.
- **Journée du personnel**, le vendredi 10 juin 2022.
- **Dernier Bureau Syndical de la période du 1^{er} semestre 2022**, le vendredi 8 juillet 2022.

Les autres échéances restent sans changement depuis le Bureau Syndical du 26 novembre dernier.

Le planning mis à jour a été remis en séance et sera adressé par mail à l'ensemble des membres du Bureau syndical à l'issue de la séance.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 11 janvier 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Finances

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le rapport d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes « Energies Renouvelables – ENR » et « Mobilité Durable – MD » 2022, joint en annexe 2 de ce procès-verbal, est présenté au Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical valide ces propositions d'orientations budgétaires 2022, qu'il décide de soumettre à débat du Comité Syndical du 3 février 2022.

Départ de Monsieur BAIL Romain et retour de Monsieur Jean-Yves HEURTIN (visioconférence).

FINANCEMENT DES FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 3 février devra se prononcer sur les 24 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 16 décembre 2021 :

- | | |
|--|----------------|
| • Montant total des travaux HT : | 1 378 743,07 € |
| • Montant global de la participation communale : | 657 945,65 € |
| ➤ Montant des fonds de concours : | 649 862,83 € |
| ➤ Montant du solde de fonctionnement : | 8 082,82 € |

La liste de ces dossiers a été transmise aux membres du Bureau Syndical, en annexe 4 de la note de présentation, jointe à leur convocation. Elle pourra être complétée par quelques dossiers, si besoin, avant l'envoi de la convocation des élus au Comité Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste de demande de financements par fonds de concours, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 3 février 2022.

➤ Ressources Humaines

ETAT DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la déclaration de ses effectifs au 1^{er} janvier 2022, le SDEC ÉNERGIE prend en compte le départ dans l'année 2021 de 3 agents sur poste permanent. Les remplacements de ces 3 agents sont effectifs sur le dernier trimestre 2021.

A la faveur d'une réorganisation des missions au sein du service Eclairage public / signalisation lumineuse, deux de ces départs ont donné lieu à la création de deux emplois ouverts au grade d'agent de maîtrise (dont l'un des deux est également ouvert et occupé au grade d'adjoint technique principal 1^e classe, dans l'attente d'une promotion interne suite à réussite à l'examen professionnel). Les deux emplois de techniciens initiaux ont été laissés ouverts dans l'attente de recrutements éventuels.

Le tableau des effectifs a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 5 de la note de présentation) :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	dont contractuels	EFFECTIFS CT	REPARTITION / GENRE		EFFECTIFS ETP*
						Femmes	Hommes	
Emploi fonctionnel Directeur général des serv	A	1	1	0	1	0	1	1
Filière administrative								
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1	1	0	1,0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	7	7	0	7	6	1	6,8
Rédacteur	B	2	2	0	2	2	0	1,8
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	6	6	0	6	6	0	5,6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	0	3	3	0	3,0
Attaché	A	3	3	0	3	3	0	3,0
Attaché principal	A	3	3	2	3	2	1	3,0
Filière technique								
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1	0	1	1,0
Agent de maîtrise	C	2	1	1	1	0	1	1,0
Technicien	B	7	6	6	6	1	5	6,0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	3	3	0	3	0	3	2,8
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8	7	0	7	1	6	7,0
Ingénieur	A	8	8	3	8	3	5	8,0
Ingénieur principal	A	5	5	0	5	1	4	5,0
Ingénieur en chef	A	3	3	0	3	0	3	3,0
TOTAL GENERAL		63	60	12	60	29	31	59,0

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des effectifs du 1^{er} janvier 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à tous les actes et documents s'y rapportant.

ORGANIGRAMME DES SERVICES

Monsieur le 1^{er} Vice-Président précise que deux départements du syndicat ont fait l'objet d'un ajustement de leur organisation. Celle-ci sera soumise pour avis au Comité Technique dans sa séance du 25 janvier 2022.

En effet, au sein du Département Transition Énergétique, il est prévu de créer 2 services supplémentaires afin de permettre l'amélioration de la répartition de la charge de travail, tout en structurant l'activité pour accompagner au mieux les collectivités. Cela constitue, par ailleurs, l'opportunité de valoriser les compétences de deux agents et de les promouvoir en responsabilité de service.

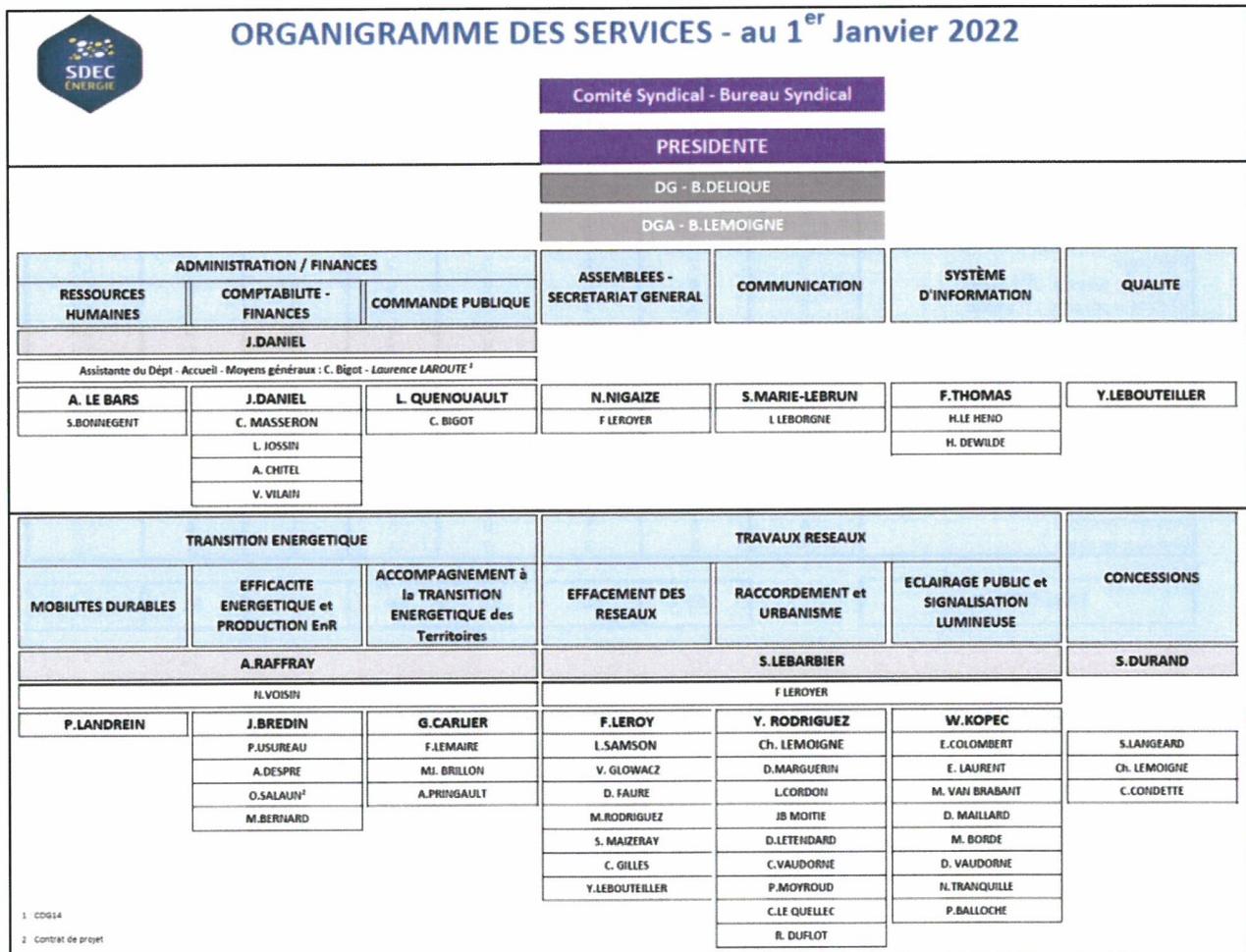
Ainsi, il est prévu un service « accompagnement de la transition énergétique des territoires », regroupant notamment l'activité de planification territoriale, de la Maison de l'Énergie, encadré par Guénaëlle CARLIER et un service « Efficacité énergétique et énergies renouvelables » placé sous la responsabilité de Jérémy BREDIN, pour la mise en œuvre des actions liées notamment à l'efficacité énergétique des bâtiments, aux achats d'énergie et aux projets de développement des énergies renouvelables.

En outre, l'activité relative à la gestion de la précarité énergétique et la commission « Relations usagers et précarité énergétique » sera intégrée au Département Transition énergétique au sein du service « Efficacité énergétique et énergies renouvelables » avec une nouvelle affectation d'Alicia PRINGAULT en charge de ces missions.

Le Département Administration-Finances, dans le cadre de nouvelles affectations d'agents et de renfort mis à disposition par le CDG14, identifie une mission spécifique liée aux moyens généraux/accueil (Laurence LAROUTE) et un poste d'assistante de département partagé entre les marchés publics et les finances (Christelle BIGOT).

En parallèle, l'activité liée aux commandes de matériels travaux (transformateurs et éclairage public) assurée par Roseline DUFLOT est rattachée au Département Investissements.

L'organigramme des services ainsi mis à jour a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 6 de la note de présentation) :



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et cette nouvelle organisation des services.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE AUX MISSIONS TEMPORAIRES

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération du 30 octobre 2015, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention régissant les relations entre le Centre de Gestion du Calvados (CDG14) et le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du service de remplacement et de missions temporaires.

Cette convention d'une durée de 5 ans est arrivée à terme le 31 décembre 2021.

Ce service permettant de faire appel ponctuellement à des agents mis à disposition par le CDG14 pour satisfaire les besoins de main d'œuvre temporaires du SDEC ÉNERGIE (congés maternité, surcroît d'activité...), Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à délibérer sur le renouvellement de la convention pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le projet de convention a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 7 de la note de présentation).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention d'utilisation du service de remplacement et mission temporaires du Centre de Gestion du Calvados,
- **DIT** que les dépenses occasionnées par le recours à cette convention seront imputées à l'article 6218 du budget principal,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que les membres du Bureau Syndical ont été informés lors des réunions précédentes de l'obligation faite au SDEC ÉNERGIE, comme pour toutes les collectivités et établissements publics locaux, d'adopter des lignes directrices de gestion (LDG) ayant pour objet de formaliser la politique des ressources humaines à mener sur une période définie.

Un projet de LDG a été présenté en commission le 16 novembre 2021 et soumis au Comité Technique le 7 décembre suivant.

Ce projet comprend, dans un premier volet consacré à la stratégie pluriannuelle des ressources humaines un état des lieux en matière d'effectifs, d'outils et de dispositifs existants et en lien avec le projet stratégique du syndicat, les orientations à développer déclinées par secteur, à savoir :

- Organisation et conditions de travail,
- Recrutement et mobilité,
- Rémunération et avantages sociaux,
- Formation/GPEC,
- Protection et action sociale,
- Communication.

Le second volet comprend les orientations concernant la valorisation et la promotion des parcours, et notamment les critères d'avancement de grade et de promotion interne (en amont de la sélection par le CDG14), ainsi qu'un organigramme grades/fonctions au réel, préalable à l'établissement d'un organigramme cible permettant de mettre en œuvre l'adéquation grades/fonctions au sein des effectifs.

Les représentants du personnel au Comité Technique ont demandé des détails complémentaires sur la grille d'évaluation de ces critères, telle que fournie en annexe des LDG.

Ils ont également formulé des observations pour inclure ou préciser des éléments dans le volet stratégique, dont notamment, sur l'accompagnement au déroulement de carrière des agents par la formation et les dispositifs d'aide à la reconversion le cas échéant, ainsi que sur le recours à l'apprentissage et à l'alternance comme levier de recrutement et de fidélisation.

Ces observations intégrées, la discussion se poursuivra en Comité Technique pour finaliser l'organigramme cible grades/fonctions et l'arrêté de la Présidente sera pris très prochainement.

Les LDG seront alors communiquées à l'ensemble des agents pour leur complète information.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Départ de Monsieur Alain LE FOLL et de Madame Nadine LAMBINET-PELLE.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 11 janvier 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Concession Electricité

PROCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUES EN ZONES CONSTRUCTIBLES

Monsieur le Vice-Président précise que dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « protocoles B » ont été déterminées par délibération du Bureau Syndical le 28 juin 2019.

Cette délibération précise les hypothèses dans lesquelles ces conventions interviennent à titre onéreux et les modalités de calcul de l'indemnité qui varie en fonction de la situation du terrain d'implantation de ce droit spécial de jouissance.

Pour rappel, la valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50 % du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête annuelle sur le prix du terrain à bâtir menée par le Commissariat Général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en décembre 2021, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

	Depuis le 12 février 2021	A compter du 15 février 2022
En zone constructible	31,00 € / m ²	33,50 € / m ²

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition de révision des prix et décide de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés en zone constructible à 33,50 €/m² à compter du 15 février 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Concessions Gaz

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES - PRIMAGAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que le Syndicat intercommunal du Gaz du Calvados dit SIGAZ CALVADOS et PRIMAGAZ ont conclu le 15 décembre 2009 une convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relative à la représentation des ouvrages gaz des concessions de distribution publique du Calvados.

Par arrêté interpréfectoral en date du 4 mars 2014, la constitution du Syndicat départemental d'énergie du calvados (SDEC ÉNERGIE) tel qu'issu de la fusion du SIGAZ et du SDEC ÉNERGIE a été approuvée à compter du 1^{er} mai 2014.

Le SDEC ÉNERGIE tel qu'issu de la fusion s'est ainsi substitué au SIGAZ dans l'exécution de tous les contrats avec PRIMAGAZ et notamment dans le cadre de l'exécution de la convention conclue le 15 décembre 2009.

Aux termes de cette convention, le concessionnaire s'engage à fournir des données numériques géoréférencées des ouvrages concédés au syndicat.

Cette convention précise notamment la nature des informations fournies, leur format, leurs modalités de diffusion, le rythme de leur communication (1 fois par an) ainsi que les droits que le SDEC ÉNERGIE détient sur les données communiquées.

Elle est conclue pour la durée des contrats de concession et s'applique pour tout nouveau contrat conclu entre les parties.

Le concessionnaire, ne pouvant plus fournir certains attributs ou tables de données et sachant que d'autres données sont communiquées sans que cette communication ne soit contractualisée, sollicite une modification de cette convention qui le lie au SDEC ÉNERGIE par substitution.

Dans ce contexte, il sera proposé au Comité Syndical d'approuver la conclusion d'un avenant qui vise à acter que certaines tables de données ou attributs ne seront plus fournis. Cette réduction du nombre des données communiquées semble pertinente puisque les services n'ont pas besoin de ce niveau de détail pour la majorité des tables concernées et que lorsque l'information est utile, le concessionnaire la communique sous une autre forme.

En outre, la conclusion de cet avenant va permettre d'élargir le socle de la convention à plusieurs attributs qui sont communiqués, mais non prévus dans la convention initiale.

Ce projet d'avenant qui a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 8 de la note de présentation) a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 18 janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Le Bureau Syndical valide ce projet d'avenant, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 3 février 2022.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 13 janvier 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 9 de la note de synthèse explicative).

Pour les 9 projets étudiés, d'un montant total de 203 574,89 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 128 544,71 € HT.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour ces 9 projets proposés, d'un montant de 203 574,89 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 128 544,71 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;

- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 10 de la note de synthèse explicative).

Pour les 13 projets, d'un montant total de 89 827,40 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 54 892,09 € HT.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour ces 13 projets proposés, d'un montant de 89 827,40 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élève à 54 892,09 € HT), visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, et sur demande de Madame la Présidente, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, présente les travaux de la commission, réunie le 13 janvier 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

CONVENTIONS 2022 AVEC LES OPERATEURS DE L'HABITAT – SOLIHA – CDHAT - INHARI

Monsieur le Vice-Président rappelle, qu'acteur local de la lutte contre la précarité énergétique, le SDEC ÉNERGIE a souhaité renforcer ses actions de prévention en réservant, chaque année depuis 2014, une ligne budgétaire à l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies.

Ces travaux de rénovation thermique sont destinés à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles. Même si des travaux peuvent aujourd'hui être aidés, pour certaines familles, le reste à charge demeure problématique. Ainsi, la mise en œuvre d'un mécanisme complémentaire aux dispositifs existants permet d'impulser et de débloquer des projets de rénovation.

C'est dans ce contexte que le SDEC ÉNERGIE a conclu avec SOLIHA, le CDHAT et INHARI des conventions, ayant pour objet la mise en place d'un partenariat pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique.

L'ensemble de ces conventions étant arrivé à terme le 31 décembre dernier, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de reconduire le dispositif et de définir le financement du fonctionnement pour la période 2022, en acceptant la signature de trois conventions distinctes, avec les opérateurs de l'habitat : SOLIHA, le CDHAT et INHARI.

Les conventions proposées, qui ont été adressées aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 9 de la note de présentation), ont pour objectifs de définir :

- les engagements de chacune des parties et la durée (1 an) ;
- le périmètre d'intervention du fonds ;
- les conditions d'éligibilité au dispositif ;
- le montant de la subvention versée annuellement par le SDEC ÉNERGIE à l'opérateur pour la gestion du dispositif, au regard de l'état d'avancement des dossiers et de la trésorerie de l'opérateur.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention proposée ;
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 30 000 € à SOLIHA pour 2022, sous réserve du montant des subventions qui sera soumis au vote du Comité Syndical du 24 mars 2022 ;
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 10 000 € au CDHAT pour 2022, sous réserve du montant des subventions qui sera soumis au vote du Comité Syndical du 24 mars 2022 ;
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 20 000 € à INHARI pour 2022, sous réserve du montant des subventions qui sera soumis au vote du Comité Syndical du 24 mars 2022 ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les dites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur une demande d'aide reçue d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution de l'aide sollicitée :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Tvx	Après Tvx	
SAINT-PIERRE-DU-FRESNE	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une chaudière à granulés de bois et de radiateurs - Pose d'ouvrants - Isolation intérieure et extérieure de parois et de combles d'une chambre pour l'un des enfants 	26 475 €	56 %	G	D	2 560 €

* Frais de gestion inclus

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 560 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de SAINT-PIERRE-DU-FRESNE intervenant dans le cadre de la convention de partenariat en date du 2 mars 2021 liant le SDEC ENERGIE et INHARI ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

M. Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 12 janvier 2022.

NOUVELLE EXPOSITION DE LA MAISON DE L'ENERGIE

Monsieur le Vice-Président rappelle que, comme évoqué au Bureau Syndical du 17 septembre 2021, le syndicat travaille actuellement au renouvellement de l'exposition 2050 de la maison de l'énergie, lieu pédagogique d'information des publics adultes et scolaires pour les sensibiliser aux enjeux énergétiques, mis en place depuis 2015.

Un projet de nouvel espace a été présenté à la commission « Transition énergétique » le 10 mars 2021, basé sur un concept d'animation renouvelée (principe de l'escape Game).

Il est prévu la mise en œuvre de ce projet fin 2022, réalisation confiée à la Fondation « GoodPlanet » créée par Yann Arthus Bertrand.

Le concept qui sera développé s'appuie sur celui d'un escape game : les joueurs seront immergés à tour de rôle et par équipe dans trois périodes temporelles différentes : 1920 – 1980 et 2030. Trois appartements reconstitués pour chacune de ces périodes leur permettront de résoudre une série d'énigmes pour déchiffrer les grands postes de consommation énergétique et découvrir le mode de vie de l'époque.

Les joueurs évolueront, par ailleurs, dans 1 salle de briefing (*Fabrique énergétique*), 1 quartier général et 1 bibliothèque des savoirs.

30 personnes maximum (de la fin du primaire au grand public) et un médiateur pourront être accueillis pour 2h de jeu. Ils devront résoudre une série de casse-têtes dans un temps imparti pour réussir à accomplir leur mission.

Les objectifs pédagogiques de cette nouvelle formule seront :

- **de découvrir à l'échelle de la France :**
 - L'évolution de notre consommation d'énergie et de notre impact environnemental à la lumière de l'évolution de nos modes de vie et de notre consommation.
 - L'évolution de notre production d'énergie au regard des avancées technologiques et des grandes découvertes.
 - Le mix énergétique et le chemin de l'énergie.
- **de comprendre** l'impact de nos choix de production et de consommation sur le climat.
- **d'agir** en mettant en place les bons gestes pour réduire notre consommation d'énergie.

Le recours au digital sera particulièrement développé.

Monsieur Marc LECERF rappelle que le coût total de l'opération s'élève à 200 000,00 €. La Région Normandie participant à hauteur de 40 000,00 €, il reste nécessaire de poursuivre la recherche de partenaires financiers.

L'échéancier de l'opération, qui s'opérera sur 2022, est présenté comme suit :

- ✓ **Février** : contractualisation et création des contenus pédagogiques,
- ✓ **De février à mai** : achats, vidéo, fabrication, développement numérique,
- ✓ **Juin** : logistique pré-implantation,
- ✓ **Juillet-août** : démontage de l'existant, implantation scénographique et gameplay,
- ✓ **Septembre-octobre** : phase de tests en condition et réajustements,
- ✓ **Mi-novembre** : ouverture au public.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Départ de Messieurs Franck GUEGUENIAT, Jean-Yves HEURTIN, Abderrahman BOUJRAD et Christophe MORIN.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 14 janvier 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 2EME TRANCHE 2022

La deuxième tranche de travaux 2022, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 25 projets, pour un montant de 4 303 349 € TTC dont 1 271 614 € TTC relatifs à la part électricité financée sur les crédits de renforcement et sécurisation.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (25 projets, pour un montant de 4 303 349 € TTC dont 1 271 614 € TTC relatifs à la part électricité financée sur les crédits de renforcement et sécurisation) ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical comme suit :
 - Pour les travaux Electricité – 2315 ;
 - Pour les travaux Eclairage Public – 2317 ;
 - Pour les travaux Eclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581 ;
 - Pour les travaux de Génie Civil – 2315 ;
 - Pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2022

La deuxième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 36 projets, pour un montant de 531 480 € HT dont 40 757 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 490 724 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (36 projets, pour un montant de 531 480 € HT) ;

- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2022

La première tranche de travaux 2022, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 10 projets, pour un montant de 452 007 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (10 projets pour un montant de 452 007 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CAEN	A	RUE BICOQUET	EP	403 316,17 €	65 118,19 €	16%

Le projet de convention a été adressé en annexe 16 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet ce projet de conventionnement au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la ville de Caen ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;

- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 – Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les trois conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ANNEBAULT	Le Pré du Village (22 lots)	LCV Développement	Pose de 268 ml de réseau BT souterrain, de 144 ml de câble de branchement, d'un coffret pour branchement et d'une armoire d'éclairage public.	33 716,68 €
SEULLINE (SAINT- GEORGES- D'AUNAY)	Les Beslondes (16 lots)	Mercator By Habitat Project	Pose de 271,06 ml de réseau BT souterrain, et de coffrets de sectionnements de branchements.	29 680,10 €
LONGUES-SUR- MER	Les Hauts de Sainte Marie de Jersey (39 lots)	SARL Les Chateaux	Pose de 385,90 ml de réseau BT souterrain, de 142,93 ml de réseau électrique souterrain, de 251,88 ml de branchements électriques souterrains et de coffrets de sectionnements de branchements.	61 839,40 €
Total				125 236,18 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les trois conventions permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 125 236,18 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 14 janvier 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 9EME TRANCHE DE TRAVAUX 2021 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la neuvième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT, annexe 17 de la note de synthèse explicative :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	132	298 581 €
	Tranche diagnostic programme efficacité énergétique	2	23 570 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	23 957 €
Signalisation lumineuse		11	14 611 €
Total		146	360 719 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX 2022 > 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2022, pour la réalisation du projet d'éclairage public suivant, pour un montant total de 220 000 € TTC :

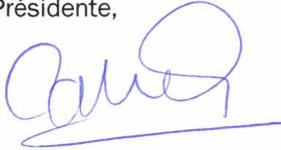
Programme travaux	Commune/Localisation	Projet	Montant TTC
Tranche diagnostic- efficacité Programme Efficacité Energétique	FALAISE	Programme efficacité énergétique 2022	220 000 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2022 du programme efficacité énergétique pour un montant de 220 000 € TTC ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 - Travaux sur réseaux mis à disposition du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

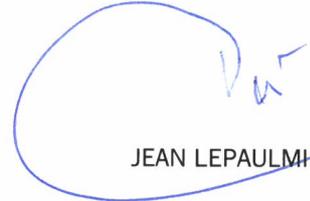
L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h30.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



JEAN LEPAULMIER

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

Annexe 2 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 du budget principal et des budgets annexes.

BUREAU SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 05/11/2021 au 31/12/2021

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du mandat HT
13182	Electricité	LEBAS DIDIER	LA VILLETTE - ANNULATION TITRE 1290	21/12/2021	2887	790,50
16441	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	REMBOURSEMENT DE CAPITAL	06/12/2021	2731	2 807,26
20422	Electricité	SCEA DE L'ORAILLE	DOUVILLE EN AUGÉ - AIDE FINANCIERE	06/12/2021	2691	1 991,52
2051	Informatique	NEXT DECISION	PRESTATION A LA DEMANDE	17/11/2021	2564	650,00
		IBC DIALOGUE	ACQUISITION DE LICENCE SERVEUR MICROSOFT 2019	15/11/2021	2450	952,00
		SRCI	PRESTATION DE MISE EN OEUVRE PARAPHEUR	17/11/2021	2551	3 412,50
		CIAT SA	EVOLUTIONS CIAT / ESEEDIT	17/11/2021	2555	4 340,00
2183	Informatique	AXIANS	TRANSFORMATEUR POUR ALIMENTATION SERVEUR	15/11/2021	2454	45,00
		MTCA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	ACCESSOIRES POUR WEB CAM	15/11/2021	2457	81,50
			ACCESSOIRES AUDIO	15/11/2021	2457	120,00
			ACHAT WEB CAM	15/11/2021	2457	357,00
2184	Logistique	IBC DIALOGUE	ACHAT CARTE DELL	15/11/2021	2451	630,00
		ORQUIN	TRAVAUX DE MENUISERIE	15/11/2021	2471	1 036,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						17 213,28 €
60622	LOG	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS NOVEMBRE 2021	09/12/2021	2783	878,52
			CARBURANT OCTOBRE 2021	15/11/2021	2460	1 101,51
60632	EEV	CONRAD BUSINESS SUPPLIES	MATERIELS PEDAGOGIQUE POUR MAISON DE L'ENERGIE	15/11/2021	2452	124,53
6132	Direction Générale	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	RÉSERVATION ESPACE CARMIN - CA NORMANDIE	09/12/2021	2790	162,25
	Structure	PAIERIE DEPARTEMENTALE	RÉSERVATION ESPACE CARMIN - CA NORMANDIE	09/12/2021	2790	649,00
			RÉSERVATION ESPACE CARMIN - CA NORMANDIE	09/12/2021	2790	1 266,66
			RÉSERVATION SALLE NORMANDIE	22/12/2021	2889	782,00
6135	Logistique	ELIS	BONBONNES D'EAU NOVEMBRE 2021	15/11/2021	2455	166,27
			BONBONNES D'EAU - DECEMBRE 2021	29/11/2021	2645	166,27
		DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIE - NOVEMBRE 2021	15/11/2021	2463	190,72
			LOCATION BATTERIE - NOVEMBRE 2021	15/11/2021	2462	225,87
		PAIERIE DEPARTEMENTALE	LOCATION 2021 MACHINE A AFFRANCHIR	22/12/2021	2890	1 038,00
615221	Energie	ELECTRIQUE CITE	RECHERCHE DE PANNE ECLAIRAGE AU 1ER ETAGE	07/12/2021	2752	90,00
		PAIERIE DEPARTEMENTALE	TRAVAUX D'ELECTRICITE	22/12/2021	2898	1 355,00
	Logistique	AKKS OLLIVIER	RECONNAISSANCE DES RESEAUX EAUX USEES	22/11/2021	2579	3 451,20
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	VERIFICATION ANNUELLE DES LOCAUX	13/12/2021	2884	439,74
		ST GOBAIN GLASS SOLUTIONS	REPARATION FERMETURE FENETRE SECOND ETAGE	13/12/2021	2863	110,25
			BARRES ANTI PANIQUE 3 POINTS SALLE RDC	13/12/2021	2863	802,96
61551	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	SERVICE STATION TOTAL NOVEMBRE 2021	09/12/2021	2783	27,83
			CARBURANTS OCTOBRE 2021	15/11/2021	2460	32,25
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	ENTRETIEN NISSAN LEAF - FD 060 VZ	07/12/2021	2743	142,94
61563	Informatique	LEROUX BROCHARD SAS	ENTRETIEN DE LA PEUGEOT 208 - CY-474-VB	15/11/2021	2495	705,99
		CIAT SA	REGULARISATION REVISION FACTURES 2021	29/11/2021	2642	28,33
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBRE NOIRE -OCTOBRE 2021	15/11/2021	2458	135,00
		CREATEUR D'IMAGE	MAINTENANCE T3 MAPEO / SDEC	24/11/2021	2631	169,59
		GROUPE SIRAP SAS	MAINTENANCE ET ASSISTANCE	07/12/2021	2748	1 700,00
		IBC DIALOGUE	RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT SSL IDDS S	17/11/2021	2547	222,00
			RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT SSL MOBI.SD	17/11/2021	2547	222,00
			RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT SSL MESSAGE	17/11/2021	2547	222,00
			RENOUVELLEMENT APPLICATIF INFORMATIQUE	24/11/2021	2630	374,00
			PRESTATION DU 3T2021	17/11/2021	2548	645,00
			RENOUVELLEMENT APPLICATIF INFORMATIQUE	24/11/2021	2630	825,00
			PERIODE DU 23/08/2021 AU 22/11/2021	24/11/2021	2629	1 055,80
		PAIERIE DEPARTEMENTALE	RENOUVELLEMENT DE LICENCE	22/12/2021	2899	3 227,00
			MAINTENANCE DE LICENCE	22/12/2021	2891	2 290,00
			MAINTENANCE GEOMAP IMAGIS	22/12/2021	2894	3 488,69
			ABONNEMENT FIBRE NOIRE	22/12/2021	2891	3 915,00
			ABONNEMENT APPLICATIF INFORMATIQUE	22/12/2021	2899	4 031,00
QUADRIA	DROIT DE SOUSCRIPTION PARAPHEUR	22/12/2021	2894	4 750,00		
	1 licence ZOOM WEBINAR 500	17/11/2021	2558	690,32		
	RENOUVELLEMENT DE LICENCE ZOOM PRO	17/11/2021	2558	747,30		
SRCI	DROIT DE SOUSCRIPTION PARAPHEUR	15/11/2021	2498	650,00		
	OMB VASSARD	COPIE NOIR ET BLANC - PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	07/12/2021	2745	66,25	
	JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTE VERTE - OCTOBRE 2021	29/11/2021	2644	98,00	
		ENTRETIEN PLANTES VERTES - SEPTEMBRE 2021	15/11/2021	2459	98,00	
615633	Energie	IDEX ENERGIES	EQUIPEMENT POUR CHAUFFERIE BOIS	13/12/2021	2883	980,00
6182	Communication	PAIERIE DEPARTEMENTALE	ABONNEMENT ANNUEL PANORAPRESS	22/12/2021	2892	2 086,55
6184	Ressources Humaines	APAVE NORD OUEST SAS	AIPR CONCEPTEUR	07/12/2021	2753	190,00
		FNCCR	FORMATION CO-DEVELOPPEMENT	15/11/2021	2461	350,00
			FORMATION CO-DEVELOPPEMENT	15/11/2021	2461	350,00
			FORMATION ENR A DISTANCE - ENERGIES	22/11/2021	2580	350,00
		IPTIC	FORMATION NFC14-100	07/12/2021	2741	1 080,00
			FORMATION NFC14-100	23/11/2021	2597	1 080,00
			FORMATION NFC14-10	02/12/2021	2679	1 080,00
		PAIERIE DEPARTEMENTALE	FORMATION *PHP 7 et 5, maîtri(RATTACH.)	22/12/2021	2902	2 050,00
			ECLAIRAGE DES INSTALLATIONS	22/12/2021	2902	3 136,00
			PAIERIE DEPARTEMENTALE	REDACTION D'UNE NOTE JURIDIQUE	22/12/2021	2903
ASSOC EXPERTISE DES CONCESSIONS	REALISATION DE LA MISSION D'AUDIT POUR CONCESSION	23/11/2021	2598	4 495,80		
	REALISATION DE LA MISSION D'AUDIT POUR CONCESSION	02/12/2021	2680	4 495,80		
SELARL GB2A		ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE	17/11/2021	2563	4 646,64	

6228	Communication	APRIM	MISE EN PAGE DU JOURNAL	29/11/2021	2643	1 140,00	
			ROUTAGE DIALOGUE 81 HORS SERIE - NOVEMBRE	13/12/2021	2861	1 129,93	
	Energie	APRIM	REPORTAGE ETMISE EN PAGE	29/11/2021	2643	1 680,00	
		PAIERIE DEPARTEMENTALE	MISE A DISPOSITION DE 2 RUCHES	22/12/2021	2904	1 200,00	
6231	Logistique	JOURNAUX OFFICIELS	PROGRAMME ANIMATION FILIEREMETHANISATION	13/12/2021	2882	2 000,00	
			PROGRAMME BOIS-ENERGIE 2021 - 2023	13/12/2021	2881	5 000,00	
			AVIS D'ATTRIBUTION : SDIRVE	23/11/2021	2609	270,00	
			AVIS DE MARCHÉ : INFOGERANCE SI	17/11/2021	2557	720,00	
			AVIS DE MARCHÉ : LOGICIEL RH	23/11/2021	2603	720,00	
6233	Communication	CALVADOS EXPERIENCE	AVIS DE MARCHÉ : VERIFICATION EP/SL	23/11/2021	2608	720,00	
			AVIS DE MARCHÉ : MATS 2022	17/11/2021	2556	900,00	
			AVIS FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELEC GAZ	30/11/2021	2672	900,00	
			NORMANDIE ENERGIES TOUR	15/11/2021	2496	1 241,65	
6236	Energie	L'AUDACE	NORMANDIE ENERGIES TOUR	15/11/2021	2496	2 304,56	
			PRESTATION TRAITEUR JOURNEES PORTES OUVERTES	15/11/2021	2456	7 592,00	
6251	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	PLAQUE DE COMMUNICATION POUR CHAUFFERIE BOIS	13/12/2021	2836	35,00	
			IMPRESSION DOCUMENTS	07/12/2021	2738	370,00	
			IMPRESSION D'ENVELOPPES	23/11/2021	2599	370,00	
			IMPRESSION D'ENVELOPPES	02/12/2021	2681	370,00	
			IMPRESSION DU JOURNAL "DIALOGUE"	07/12/2021	2739	1 280,00	
			IMPRESSION DU JOURNAL "DIALOGUE"	23/11/2021	2600	1 280,00	
6255	Ressources Humaines	AGENT	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT	15/11/2021	2501	248,96	
			PARKING NOVEMBRE 2021	09/12/2021	2783	2,17	
			CARBURANTS OCTOBRE 2021	15/11/2021	2460	3,50	
			PEAGES OCTOBRE 2021	15/11/2021	2465	90,67	
6256	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	PEAGES NOVEMBRE 2021	13/12/2021	2862	109,17	
			PEAGES 2021	22/12/2021	2893	1 556,67	
			FRAIS DE MISSION DES AGENTS	15/11/2021	2501	206,80	
6257	Direction Générale	LE TABLIER	DEJEUNER	30/11/2021	2673	42,50	
			PLATEAUX REPAS TRADI-BOX POUR REUNION	30/11/2021	2674	62,90	
	Ressources Humaines	AGENT	COMMANDE DE 600 JETONS POUR MACHINE A CAFE	13/12/2021	2835	170,64	
			FRAIS NOVEMBRE 2021	06/12/2021	2729	15,00	
	Energie	LE TABLIER	DEJEUNERS	30/11/2021	2673	384,82	
			DEJEUNERS - ELUS/SERVICE	23/11/2021	2606	62,73	
			DEJEUNER ELUS DES COMMISSIONS	23/11/2021	2607	169,45	
			FRAIS SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021	15/11/2021	2501	15,90	
	Structure	TOUIT ET BON RENNES	FRAIS NOVEMBRE 2021	06/12/2021	2728	15,00	
			REPAS	23/11/2021	2610	484,74	
6261	Communication	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	13/12/2021	2861	1 609,93	
			CONTRAT POST REPONSE	15/11/2021	2497	30,00	
			CONTRAT POST REPONSE	13/12/2021	2845	30,00	
			AFFRANCHISSEMENT OCT 2021	15/11/2021	2468	1 659,22	
			AFFRANCHISSEMENT NOVEMBRE 2021	09/12/2021	2782	2 144,99	
62621	Logistique	PAIERIE DEPARTEMENTALE	CONTRAT POST REPONSE	22/12/2021	2895	4 022,85	
			HEBERGEMENT 13/11/2021 AU 13/11/2022	29/11/2021	2646	735,00	
			PERIODE DU 01/11/2021 AU 30/11/2021	17/11/2021	2560	44,05	
			ABONNEMENT DECEMBRE 2021	13/12/2021	2879	46,22	
			PERIODE DU 01/11 AU 30/11/2021	23/11/2021	2605	68,75	
			PERIODE DU 01/11/2021 AU 30/11/2021	17/11/2021	2561	120,05	
			PERIODE DU 01/11/2021 AU 30/11/2021	17/11/2021	2562	130,00	
			ABONNEMENT NOVEMBRE 2021	13/12/2021	2880	130,00	
			ABONNEMENT DECEMBRE 2021	15/11/2021	2469	150,90	
			PERIODE DU 01/11 AU 30/11/2021	23/11/2021	2604	617,31	
			ABONNEMENT	17/11/2021	2552	876,64	
62622	Eclairage Public	INERIS	PERIODE 01/11/2021 AU 31/12/2021	17/11/2021	2559	1 530,00	
6283	Logistique	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	REDEVANCE RESEAUX CANALISATION 2021	24/11/2021	2626	1 851,00	
			NETTOYAGE DES LOCAUX OCTOBRE 2021	15/11/2021	2470	2 325,42	
			NETTOYAGE DES LOCAUX NOVEMBRE 2021	09/12/2021	2784	2 366,42	
6531	Direction Générale	ELUS	NETTOYAGE DES LOCAUX DECEMBRE 2021	22/12/2021	2896	2 554,42	
			INDEMNITES DES ELUS	06/12/2021	2702	159,37	
			INDEMNITES DES ELUS	22/11/2021	2592	159,37	
			INDEMNITES DES ELUS	06/12/2021	2699	220,86	
			INDEMNITES DES ELUS	06/12/2021	2693	243,69	
			INDEMNITES DES ELUS	22/11/2021	2590	243,69	
			INDEMNITES DES ELUS	06/12/2021	2696	712,74	
			INDEMNITES DES ELUS	22/11/2021	2588	712,74	
6532	Structure	ELUS	FRAIS DE MISSIONS - 3E TRIM 2021	15/11/2021	2499	3,48	
			FRAIS DE MISSIONS - 3E TRIM 2021	17/11/2021	2554	58,46	
			FRAIS DE MISSIONS - 3E TRIM 2021	22/11/2021	2576	96,20	
6533	Structure	CAREL	COTISATIONS SOCIALES DE RETRAITE - ELUS	06/12/2021	2699	220,86	
			IRCANTEC	06/12/2021	2693	386,12	
			COTISATIONS SOCIALES DE RETRAITE - ELUS	22/11/2021	2590	386,12	
65738	Energie	CDC PAYS DE FALAISE	COTISATIONS SOCIALES DE RETRAITE - ELUS	09/12/2021	2796	2 000,00	
			AIDE FINANCIERE AUDIT VEHICULE ELECTRIQUE	16/11/2021	2525	540,00	
			AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE SALLE	15/11/2021	2472	1 485,00	
			AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE SALLE	29/11/2021	2633	1 750,00	
			AIDE FINANCIERE 2021TRANSITION ENERGETIQUE	01/12/2021	2677	1 988,80	
			AIDE FINANCIERE 2021TRANSITION ENERGETIQUE	30/11/2021	2671	2 757,00	
661112	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	AIDE 2021 TRANSITION ENERGETIQUE	09/12/2021	2797	3 061,56	
			REMBOURSEMENT DES INTERETS	06/12/2021	2731	257,40	
REMBOURSEMENT DES INTERETS						2730	1 316,17
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						153 981,35 €	
TOTAL GENERAL						171 194,63 €	

BUREAU SYNDICAL DU 21 JANVIER 2022
Compte-rendu des dépenses à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 01/01/2022 au 11/01/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT	
2051	Informatique	NEXT DECISION	PRESTATION A LA DEMANDE	11/01/2022	58	650,00	
			ACCOMPAGNEMENT QLIK SENSE	11/01/2022	59	650,00	
			ACCOMPAGNEMENT SIAD	11/01/2022	23	975,00	
				CIAT SA	EVOLUTION CIAT	11/01/2022	57
21318	Energie	CREAHOME INGENIERIE	ETUDE DE FAISABILITE	11/01/2022	65	650,00	
			DIAGNOSTIC DE SOLIVAGE - CHAUFFERIE BOIS	11/01/2022	66	850,00	
			DIAGNOSTIC DE DALLAGE - CHAUFFERIE BOIS	11/01/2022	64	950,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						7 667,94 €	
606122	Energie	ENGIE EX GDF SUEZ	GAZ NATUREL LOCAUX DU SDEC ENERGIE	11/01/2022	51	598,21	
60622	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	GAZ NATUREL LOCAUX DU SDEC ENERGIE	11/01/2022	51	1 765,53	
			CARBURANT	11/01/2022	69	946,00	
60632	Ressources Humaines	HABI PRO	BAUDRIER	11/01/2022	67	2,94	
			CHAUSSURES DE SECURITE BASSES	11/01/2022	67	40,16	
			BOTTES ELECTRICIEN	11/01/2022	67	51,82	
			CHAUSSURES DE SECURITE HAUTES	11/01/2022	67	60,96	
			CASQUES IDRA BLANC	11/01/2022	67	71,05	
			TAPIS ISOLANT	11/01/2022	67	148,76	
	Energie	CONRAD BUSINESS SUPPLIES	APPAREIL DE MESURE CO2 VOLTcraft	11/01/2022	82	143,77	
615221	Energie	ELECTRIQUE CITE	TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LES LOCAUX SDEC	11/01/2022	47	1 259,50	
			TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LES LOCAUX SDEC	11/01/2022	48	2 190,00	
	Logistique	NORMANDIE FERMETURES AUTOMATIQUE	MAINTENANCE DES PORTAILS	11/01/2022	81	1 385,67	
61551	Logistique	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE	11/01/2022	74	225,87	
			LOCATION BATTERIE	11/01/2022	75	190,72	
		LEROUX BROCHARD SAS	AJ-638-WQ : REMPLACEMENT DE LA BATTERIE	11/01/2022	76	110,86	
		TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS DECEMBRE 2021	11/01/2022	69	36,28	
61563	Informatique	1 SPATIAL	MAINTENANCE	11/01/2022	68	1 404,94	
			ESRI FRANCE	MAINTENANCE PERIODE 4T2021	11/01/2022	55	3 043,58
			IBC DIALOGUE	ABONNEMENT LICENCE TBOX	11/01/2022	39	312,00
			ABONNEMENT LICENCE	11/01/2022	38	2 127,00	
			JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTES	11/01/2022	85	196,00
			SARL INFO LOCALE	MAINTENANCE APPLICATIF	11/01/2022	60	160,00
			SRCI	DROIT DE SOUSCRIPTION PARAPHEUR	11/01/2022	35	700,00
			DROIT DE SOUSCRIPTION PARAPHEUR	11/01/2022	36	1 200,00	
	Logistique	SRCI	DROIT DE SOUSCRIPTION PARAPHEUR	11/01/2022	37	2 850,00	
	OMB VASSARD	RELEVÉ COPIES N/B + COULEUR TOSHIBA RDC	11/01/2022	56	417,21		
6228	Communication	APRIM	REGULARISATION DES FACTURES ANNEES	11/01/2022	80	318,90	
CREATEUR D'IMAGE			CONCEPTION DE CARTES DE VŒUX	11/01/2022	77	200,00	
CARTE DE VŒUX 2022 NUMERIQUE			11/01/2022	78	1 200,00		
6231	Logistique	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION : CONTRÔLE DE STABILITE DES MATS	11/01/2022	53	270,00	
			AVIS DE MARCHÉ : ÉTUDES DE SUBSTITUTION	11/01/2022	41	720,00	
		MEDIALEX	AVIS DE MARCHÉ : PROCÉDURE VISANT A AUTHENTIFIER DES ACTES PAR UN NOTAIRE	11/01/2022	54	699,92	
6232	Direction Générale	MADELEINES BIJOU	FOURNITURES ALIMENTAIRES	11/01/2022	52	27,30	
6233	Communication	RESTAURATION ET LOCATION	LOCATION CHAPITEAU MATERIELS - JPO	11/01/2022	83	4 560,50	
6234	Energie	AGENT	FRAIS DECEMBRE 2021	11/01/2022	24	11,50	
6251	Logistique	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS DECEMBRE 2021	11/01/2022	69	3,25	
BIP AND GO			PEAGES DECEMBRE 2021	11/01/2022	84	93,50	
6261	Logistique	LA POSTE	CONTRAT POST REPONSE	11/01/2022	72	1 494,26	
6262	Informatique	AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBRE NOIRE DECEMBRE 2021	11/01/2022	71	135,00	
			PERIODE DU 01/12/2021 AU 31/12/2021	11/01/2022	50	68,75	
		ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT DECEMBRE 2021	11/01/2022	22	120,01	
			PERIODE DU 01/12/2021 AU 31/12/2021	11/01/2022	49	619,87	
		ABONNEMENT SDA 01/12/2021 AU 31/12/2021	11/01/2022	40	643,14		
6283	Logistique	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX	11/01/2022	73	2 366,42	
657382	Energie	BONNEVILLE LA LOUVET	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	11/01/2022	34	325,50	
		ST MANVIEU NORREY	AIDE FINANCIERE ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE	11/01/2022	70	3 000,00	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						41 414,56 €	
TOTAL GENERAL						49 082,50 €	

BUREAU SYNDICAL DU 21 JANVIER 2022
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 05/11/2021 au 31/12/2021

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
16441	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	REMBOURSEMENT DE CAPITAL	06/12/2021	2730	9 243,16
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						9 243,16 €

6531	Structures	INDEMNITES DES ELUS	INDEMNITES DES ELUS	22/11/2021	2437	6 084,08
			INDEMNITES DES ELUS	06/12/2021	2692	6 084,08
		CTE DE COM DE COEUR DE NACRE	AIDE FINANCIERE ACHAT 48 VELOS ELECTRIQUE	29/11/2021	2634	14 400,00
		VIRE NORMANDIE	AIDE 2021 TRANSITION ENERGETIQUE	29/11/2021	2635	15 000,00
6574	Finances	APSEC	SOLDE SUBVENTION 2021	22/11/2021	2575	17 170,00
67441	Finances	SDEC ENERGIE	SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ENR	21/12/2021	2885	8 000,00
6748	Energie	CU DE CAEN LA MER	AIDE FINANCIERE AUDITS ENERGETIQUES	13/12/2021	2873	13 352,50
678	Finances	SDEC ENERGIE	REDUCTION TITRE 2019-7	22/12/2021	2888	14 509,10
		URVILLE	REMBOURSEMENT SUITE A UNE ERREUR DE RELEVÉ 2020	08/12/2021	2763	23 972,58
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						118 572,34 €

TOTAL GENERAL						127 815,50 €
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------

BUREAU SYNDICAL DU 21 JANVIER 2022
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 01/01/2022 au 11/01/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
23171	Finances	SORAPEL	RECUPERATION AVANCE FORFAITAIRE	11/01/2022	86	11 666,67
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						11 666,67 €

TOTAL GENERAL						11 666,67 €
----------------------	--	--	--	--	--	--------------------

Bureau Syndical du 21 janvier 2022
Compte rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 05/11/2021 au 31/12/2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Tiers	Montant de la dépense HT	Date du Mandat	
6331	Versement mobilité	URSSAF NORMANDIE	3 020,09	06/12/2021	
			3 047,70	22/11/2021	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF NORMANDIE	755,04	06/12/2021	
			761,93	22/11/2021	
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 132,52	06/12/2021	
			1 142,87	22/11/2021	
		URSSAF NORMANDIE	1 359,06	06/12/2021	
			1 371,49	22/11/2021	
64111	Rémunération principale	PREFON	237,50	22/11/2021	
			237,50	06/12/2021	
		RAFP	1 153,70	06/12/2021	
			1 158,44	22/11/2021	
		TICKETS	2 167,67	06/12/2021	
			2 466,23	22/11/2021	
		SIE	10 001,98	06/12/2021	
			10 099,63	22/11/2021	
		CNRACL	12 908,38	06/12/2021	
			12 940,87	22/11/2021	
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	3 294,16	22/11/2021	
			3 357,97	06/12/2021	
64118	Autres indemnités	SALAIRES	48 605,85	06/12/2021	
			48 941,79	22/11/2021	
64131	Rémunérations	TICKETS	615,78	06/12/2021	
			684,20	22/11/2021	
		IRCANTEC	1 146,48	06/12/2021	
			1 146,48	22/11/2021	
		SIE	1 432,92	06/12/2021	
			1 455,16	22/11/2021	
		URSSAF NORMANDIE	5 737,84	06/12/2021	
			5 737,84	22/11/2021	
64138	Autres indemnités	SALAIRES	17 803,83	22/11/2021	
			17 894,49	06/12/2021	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF NORMANDIE	8 767,63	06/12/2021	
			8 767,63	22/11/2021	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	ATIACL	28 457,66	06/12/2021	
			28 670,55	22/11/2021	
			462,52	06/12/2021	
			464,43	22/11/2021	
		RAFP	1 153,70	06/12/2021	
			1 158,44	22/11/2021	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF NORMANDIE	1 797,63	22/11/2021	
			1 797,63	06/12/2021	
			35 651,10	06/12/2021	
			35 795,98	22/11/2021	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	SOFAXIS	1 441,59	06/12/2021	
			1 441,59	22/11/2021	
6475	Médecine du travail, pharmacie	PHARMACIE	2 857,99	02/12/2021	
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	441,60	09/12/2021	
				1 454,04	06/12/2021
				1 454,04	22/11/2021
		SODEXO	2 622,00	09/12/2021	
TOTAL DES DEPENSES DU PERSONNEL			567 318,05		



PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ANNEXE « ÉNERGIES RENOUVELABLES »
BUDGET ANNEXE « MOBILITÉ DURABLE »

Annexe N° 2



Préambule

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

- Présentation du ROB par période triennale pour permettre les comparaisons, faciliter la compréhension des éléments diffusés et l'analyse budgétaire :
 - ✓ Bilan de la situation budgétaire et financière, 2019-2021
 - ✓ Perspectives et orientations, 2022-2024
- Un seul document pour les 3 budgets afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre les trois budgets primitifs



Préambule

ÉLÉMENTS MARQUANTS DANS L'ÉLABORATION DU ROB

- Période de **crise sanitaire** et économique historique par son ampleur et sa durée.
- Mise en place du **plan stratégique**, voté en Comité Syndical du 17 décembre 2020, qui entre dans sa première année d'exécution.
- Volonté de rechercher une cohérence entre les **trois outils de pilotage** du syndicat : les budgets primitifs, le plan stratégique et les lignes directrices de gestion.



La situation budgétaire et financière 2019 - 2021



Les emprunts

GESTION DES EMPRUNTS

Le SDEC ENERGIE a eu recours à des emprunts pour le financement d'investissements de nature différente :

- ✓ Pas d'emprunt pour les besoins propres du syndicat,
- ✓ Les emprunts pour la réalisation de travaux d'investissement sur les réseaux d'électricité via le dispositif d'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts « classiques » non toxiques contractés auprès d'établissements bancaires.

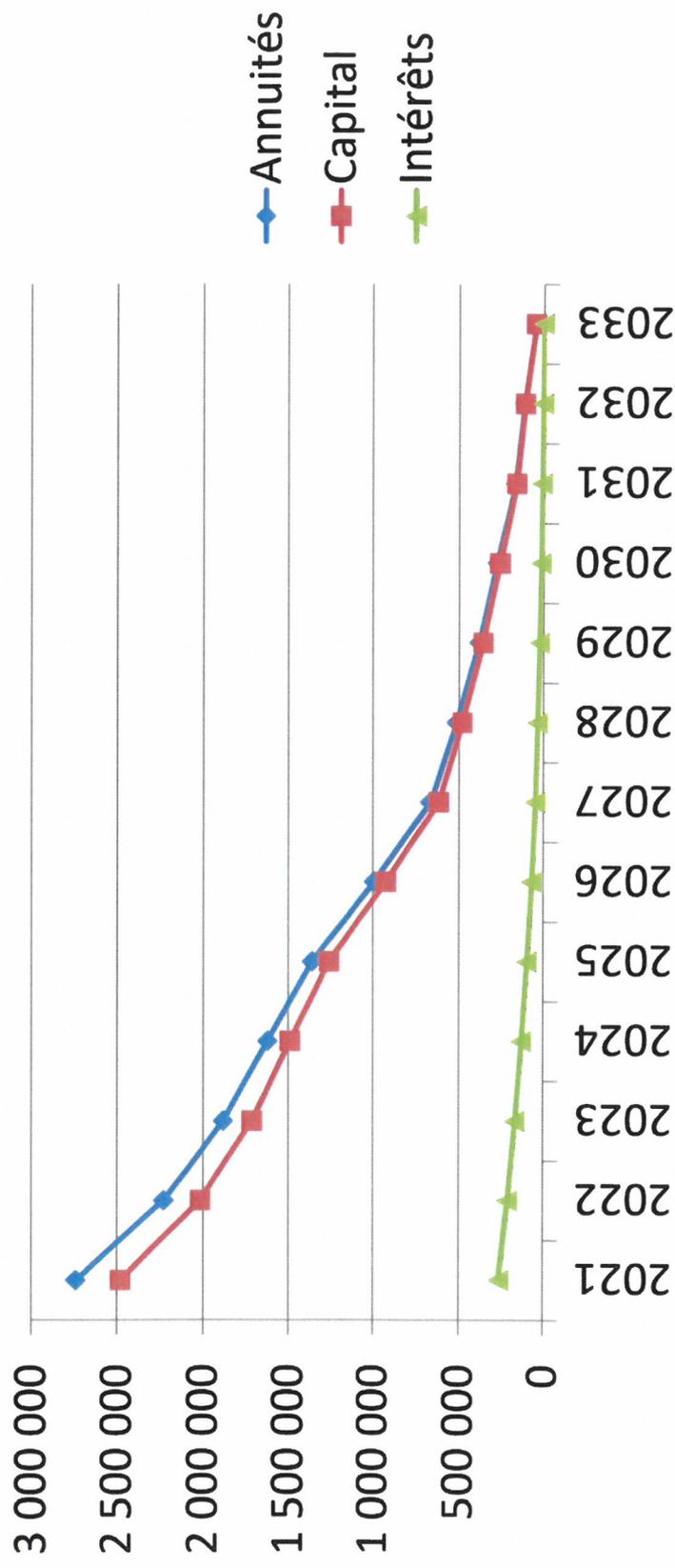
EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Par décision du Comité syndical de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur réseaux, le désendettement du syndicat s'apprécie par une diminution des annuités (intérêts et du capital des emprunts).

	2019	2020	2021
Intérêts	360 K€	300 K€	250 K€
Capital	2 800 K€	2 750 K€	2 500 K€
Annuités	3 160 K€	3 050 K€	2 750 K€

EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

- Le montant cumulé des emprunts est de 10,4 M€ au 31/12/2021, il sera intégralement remboursé en 2033.





La dette

EVOLUTION DU TAUX D'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement du syndicat est faible, ce qui laisse des marges de manoeuvre pour le syndicat dans le financement de ses dépenses.

	2019	2020	2021
Taux d'endettement	11,40%	10,61%	9,43%

Pour information, le taux d'endettement d'autres syndicats d'énergie oscille entre 5 et 10%.

La trésorerie

Montant moyen annuel de trésorerie	2019	2020	2021
Budget principal	17 305 K€	15 500 K€	13 800 K€
Budget annexe ENR	1 250 K€	1 130 K€	843 K€
Budget annexe MD	2 915 K€	2 930 K€	2 970 K€

- Trésorerie budget principal : retard de perception de certaines recettes comme le FACé ou le FCTVA.
- Trésorerie du budget annexe « ENR » : niveau soutenu des dépenses d'investissement supérieur au niveau de recettes perçues (*En section d'investissement : montant de dépenses de 430 K€ et montant des recettes de 35 K€*).
- Trésorerie du budget annexe « MD » : stabilité du montant en raison du montant de recettes perçues proche de celui des dépenses.

La Capacité d'Auto Financement - CAF

BUDGET PRINCIPAL	2019	2020	2021
CAF brute	13 700 K€	15 200 K€	15 500 K€
Capital remboursé des emprunts	2 800 K€	2 750 K€	2 500 K€
CAF nette	10 900 K€	12 450 K€	13 000 K€

- Le niveau de la CAF nette augmente, depuis 3 ans, par effet combiné de l'amélioration de la CAF brute (davantage de recettes de fonctionnement et réduction de dépenses de fonctionnement) et du désendettement.

Les recettes de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL	2019	2020	2021
TCCFE	10 300 K€	10 300 K€	10 600 K€
Participation des adhérents	12 300 K€	12 750 K€	12 800 K€
Redevances de concession	4 500 K€	4 500 K€	4 500 K€

- La TCCFE progresse par effet conjugué de la reprise d'activité (niveau soutenu de consommation d'électricité) et du rattrapage 2020 (2020 constitue un palier par effet du confinement gelant l'économie du pays).
- Légère hausse de la participation des collectivités : augmentation des dépenses d'investissement et développement des compétences optionnelles et des activités connexes.

Les recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »	2019	2020	2021
Vente de produits – Electricité	11 K€	41 K€	60 K€
Subventions de fonctionnement	6,5 K€	4,5 K€	7,5 K€

- Le produit de la vente d'électricité issue de la production des centrales de panneaux photovoltaïques augmente (+45% entre 2020 et 2021) parallèlement au nombre croissant de mises en service des centrales PV (au 31/12/2021, 16 centrales panneaux photovoltaïques produisent de l'énergie).
- Les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait.

Les recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE « MOBILITÉ DURABLE »	2019	2020	2021
Vente de produits	36,5 K€	80 K€	180 K€
Subventions de fonctionnement	8,2 K€	29,8 K€	2 K€

BILAN D'ACTIVITÉ	2019	2020	2021
Nombre de cessions facturées	15 000	21 000	42 000
Nombre total d'utilisateurs	3 224	5 202	9 971

- Pour le budget annexe « Mobilité Durable » :
 - Les recettes (*vente des charges payées par les usagers des 231 bornes*) a plus que doublé en un an, s'explique par :
 - ✓ Le développement de l'utilisation des IRVE par les usagers directement liée à la croissance du nombre de véhicules électriques mis en circulation
 - ✓ La revalorisation de 50% des tarifs, à compter du 1^{er} juin 2021
 - Les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait.

Les dépenses de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL	2019	2020	2021
Charges à caractère général hors compétences	985 K€	975 K€	1 000 K€
Charges du personnel	3 360 K€	3 480 K€	3 460 K€
Reversement des recettes :	1 776 K€	1 824 K€	1 615 K€
• TCCFE	1 633 K€	1 696 K€	1 470 K€
• Redevance R2	143 K€	128 K€	145 K€

- Les charges générales sont stables autour d'1 M€ depuis 3 ans.
- La diminution des charges du personnel provient de la baisse subie des effectifs d'agents du fait de fortes tensions du marché de l'emploi. Cette situation inédite a retardé de plusieurs mois le recrutement d'agents (*La masse salariale 2022 va augmenter par effet de rattrapage de la situation 2021 et de besoin de renforcement d'agents pour absorber le développement d'activité*).
- La baisse du reversement de la TCCFE s'explique par la régularisation des montants suite à une erreur d'un fournisseur.

Les dépenses de fonctionnement

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »	2019	2020	2021
Charges à caractère général	8,8 K€	16 K€	13 K€
Charges de personnel	28,8 K€	30 K€	30 K€

- Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'agents employés par le SDEC ENERGIE pour 0,5 ETP de la masse salariale du budget principal.
- Les charges à caractère général sont les charges indirectes issues du budget principal et des charges directes supportées par la régie (maintenance, contrôle technique des installations, assurance).

Les dépenses de fonctionnement

BUDGET ANNEXE « MOBILITÉ DURABLE »	2018	2019	2021
Charges à caractère général	310 K€	295 K€	360 K€
Charges de personnel	28,8 K€	30 K€	30 K€

- Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'agents employés par le SDEC ENERGIE pour 0,5 ETP de la masse salariale du budget principal.
- Les charges à caractère général regroupent les charges indirectes du syndicat et les charges directes de la régie (*exploitation, maintenance, assurances*).
- L'augmentation de cette dépense est liée à l'augmentation de l'utilisation des IRVE par les usagers notamment du coût de consommation d'énergie.

Les recettes d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	2019	2020	2021
Subventions d'investissement	11 000 K€	9 500 K€	12 950 K€
• FACE	4 990 K€	4 650 K€	3 750 K€*
• PCT	110 K€	450 K€	780 K€
• Région	65 K€	0 K€	510 K€
• Département	160 K€	0 K€	80 K€
• Fonds de concours	4 000 K€	2 400 K€	3 700 K€
• Ademe	300 K€	0 K€	230 K€
• Enedis - Art 8	650 K€	650 K€	650 K€
• Tiers privés (raccordement des réseaux)	725 K€	1 350 K€	1 300 K€
Emprunts pour étalement	970 K€	740 K€	950 K€
FCTVA et TVA	1 500 K€	1 270 K€	1 000 K€**

* en attente d'un montant complémentaire FACé de 350 K€

** en attente de la perception du FCTVA d'environ 1 000K€

Les recettes d'investissement

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »	2019	2020	2021
Subventions d'investissement	135 K€	200 K€	34,5 K€
BUDGET ANNEXE « MOBILITÉ DURABLE »			
Subventions d'investissement	23 K€	0 K€	135 K€

- Les subventions d'investissement proviennent :
 - ✓ De la Région et des collectivités pour les centrales PV, en baisse car la Région a fait évoluer son mode de calcul
 - ✓ De l'ADEME pour les IRVE - 2021 : solde du programme initial

Les dépenses d'investissement

Services gestionnaires		2019	2020	2021
Energie	Montant	0 K€	1 300 K€	800 K€
	<i>Effectifs</i>		1,5	1,1
Réseaux électricité	Montant	6 350 K€	8 700 K€	8 350 K€
	<i>Effectifs</i>		6,2	6,0
Effacement des réseaux	Montant	11 350 K€	11 700 K€	11 650 K€
	<i>Effectifs</i>		8,4	8,4
Eclairage public	Montant	5 800 K€	6 400 K€	4 300 K€
	<i>Effectifs</i>		5	4,4
TOTAL		23 500 K€	28 100 K€	25 100 K€

- Le niveau d'investissement est étroitement lié à la capacité d'intervention du syndicat venant de ses ressources humaines.
- Le départ de 2 techniciens « investisseurs » au service EP en 2021 explique le décrochement du montant d'investissement pour ce service.

Les dépenses d'investissement

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »	2019	2020	2021
Installations de centrales PV	425 K€	200 K€	430 K€
BUDGET ANNEXE « MOBILITÉ DURABLE »	2019	2020	2021
Installations d'IRVE	0 K€	120 K€	150 K€

- Les dépenses d'investissement sont totalement dédiées à la réalisation des activités des deux SPIC :
 - ✓ Energies Renouvelables : 5 nouvelles installations pour un total de 16 centrales en service en 2021
 - ✓ Mobilité Durable : 3 nouvelles installations pour un total de 231 bornes en service (*le plan de relance réalisé en 2021 sera matérialisé sur le CA 2022 pour l'acquisition de 8 bornes*).



Les ressources humaines 2019-2021



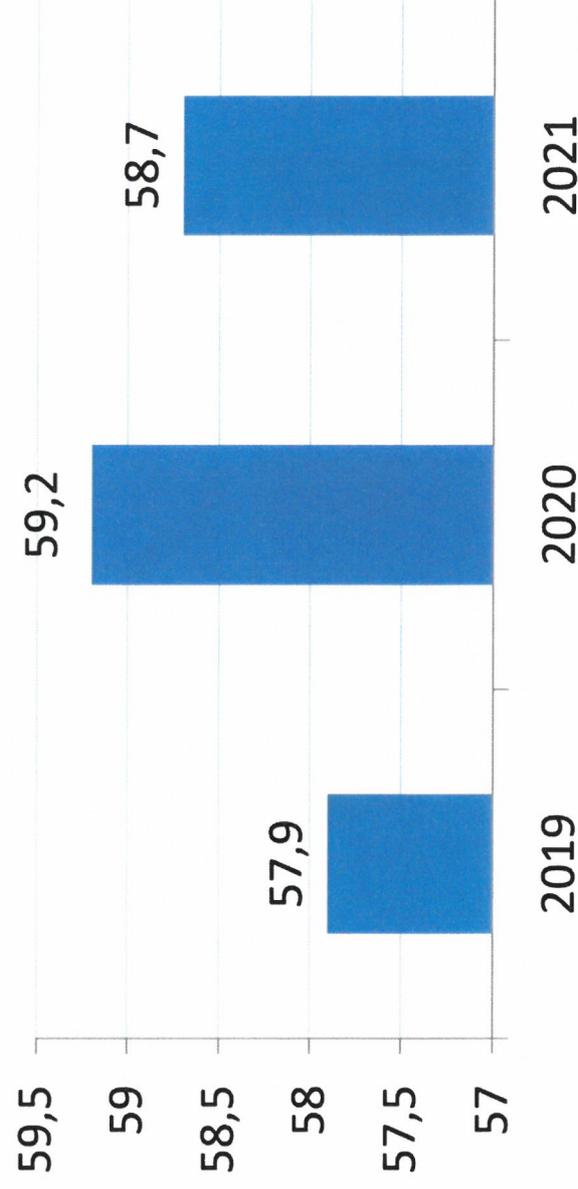
Les effectifs

- Les agents intervenant au SDEC ENERGIE sont tous agents du syndicat et affectés au budget principal.
- Les régies à autonomie financière et leurs budgets annexes n'ont pas de personnels recrutés directement.
- Pour assurer le fonctionnement des régies, réaliser les projets et les activités, le SDEC ENERGIE met à disposition par convention des deux régies des ressources humaines et des moyens généraux.



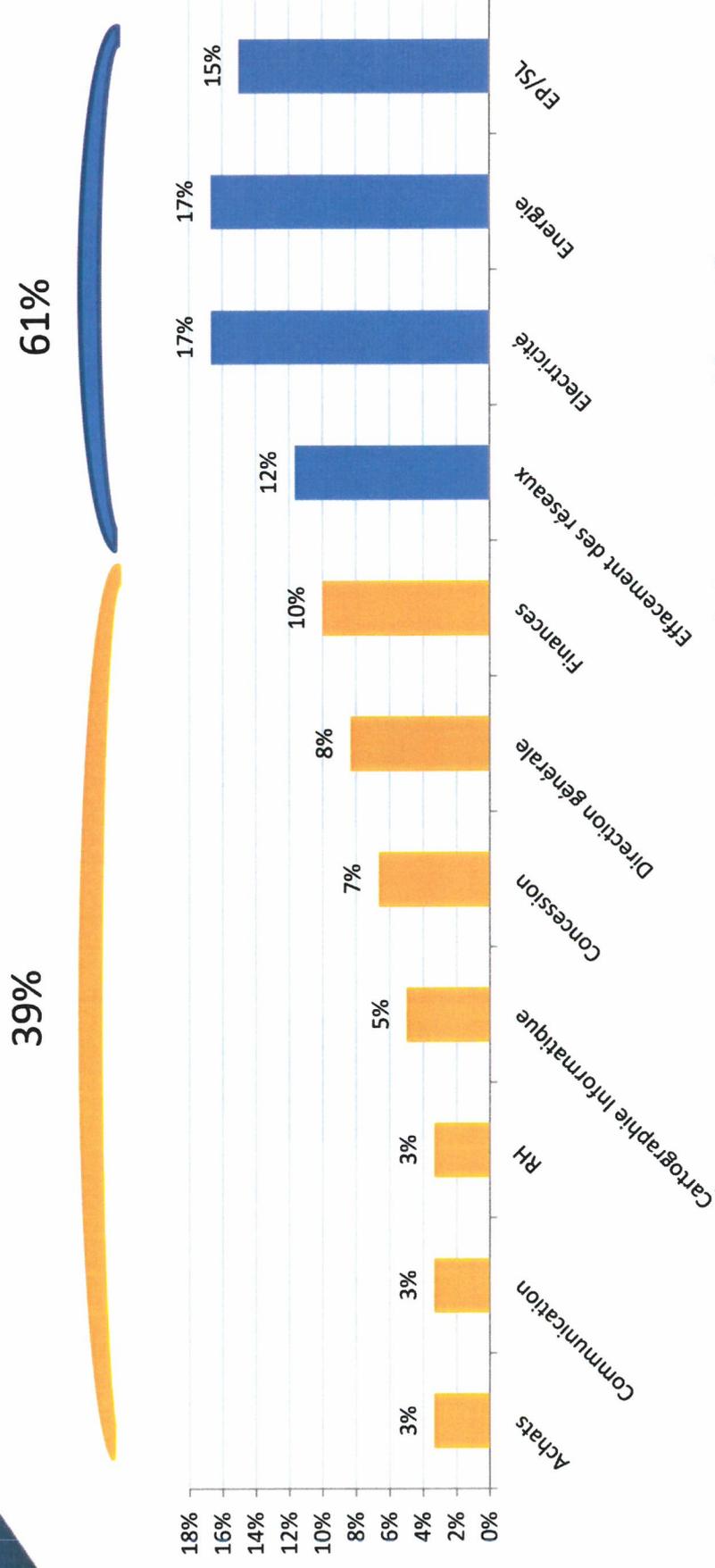
Les effectifs

- Le calcul des effectifs exprimés en ETP permet de prendre en compte tous les mouvements du personnel sur les 12 mois.



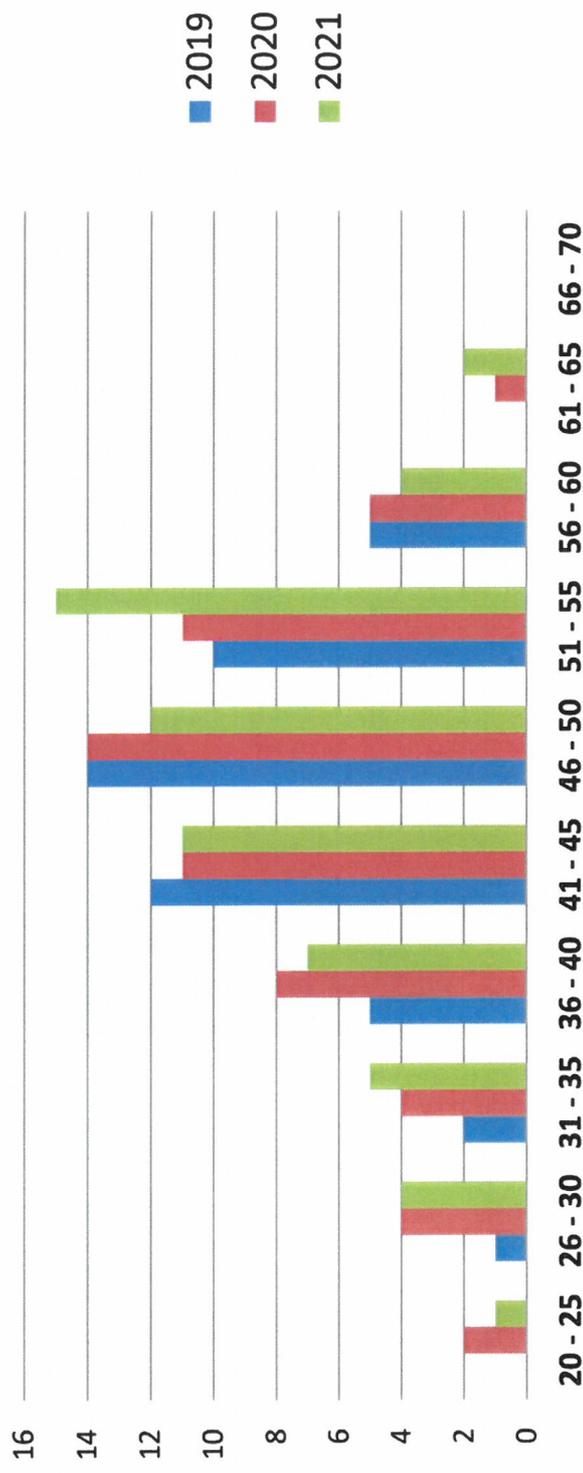
- Les effectifs comprennent des fonctionnaires, des contractuels et des agents mis à disposition.
- Pour 2021, absence de mise à disposition d'agents et difficultés de recrutements d'agents pour le remplacement de 3 départs d'agents.

La répartition des effectifs



- Les services opérationnels rassemblent 61% des effectifs :
 - Les trois services du Département « Investissements » (Raccordement, Effacement et Eclairage Public) : 44% des effectifs.
 - Le Département « Transition Energétique » : 17% des effectifs.
- Les services « supports » représentent 39% des effectifs.

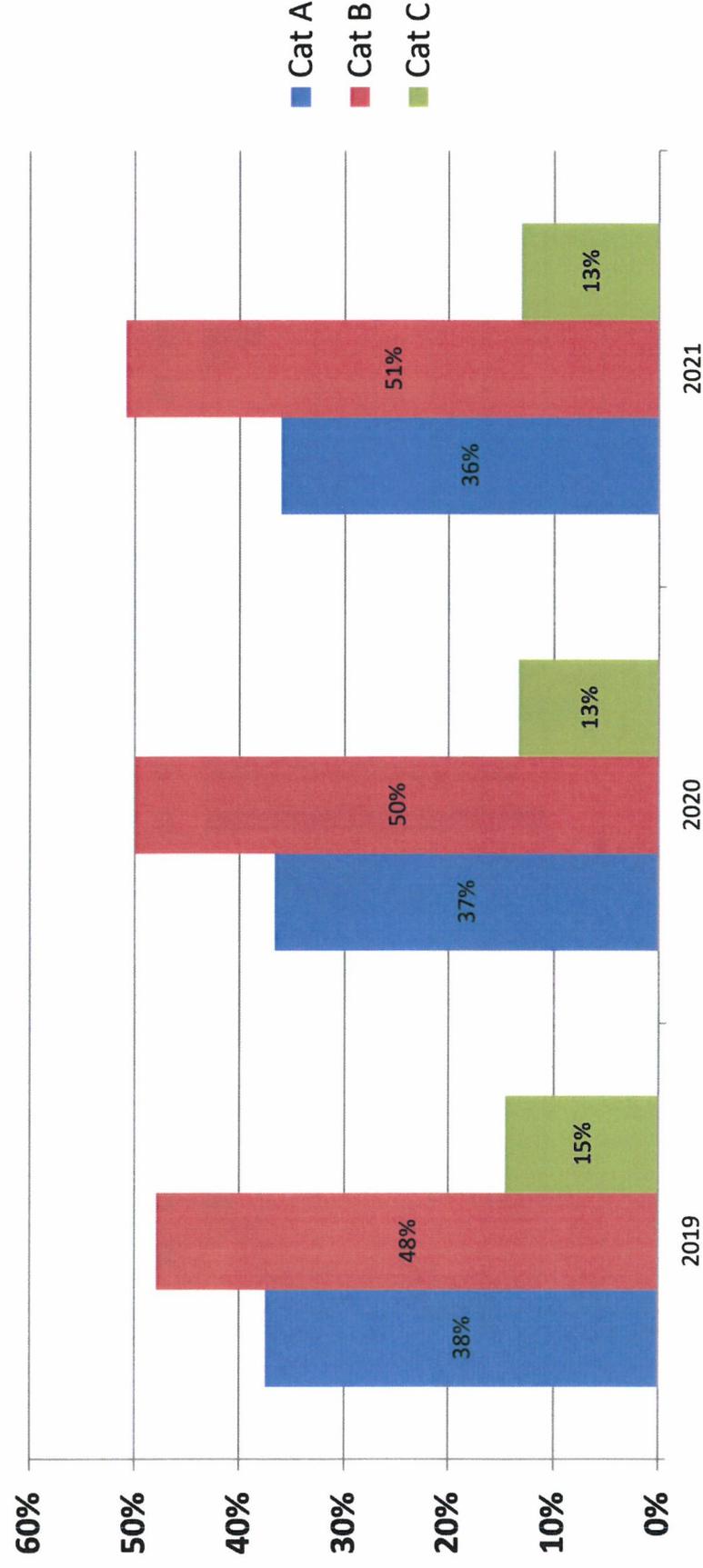
La pyramide des âges



- Un âge moyen des agents de 45 ans et une ancienneté moyenne de 15 ans, se stabilisent en raison de l'intégration de jeunes agents lors des derniers recrutements ;
- Un GVT (Glissement Vieillessement Technicité) impactant directement la masse salariale et confirmant le vieillissement des effectifs d'agents ;
- Points d'alerte :
 - ✓ Plusieurs départs à venir à court terme à la Direction Générale
 - ✓ 15 agents soit un quart des effectifs partent en retraite entre 2035-2040.

La répartition des agents

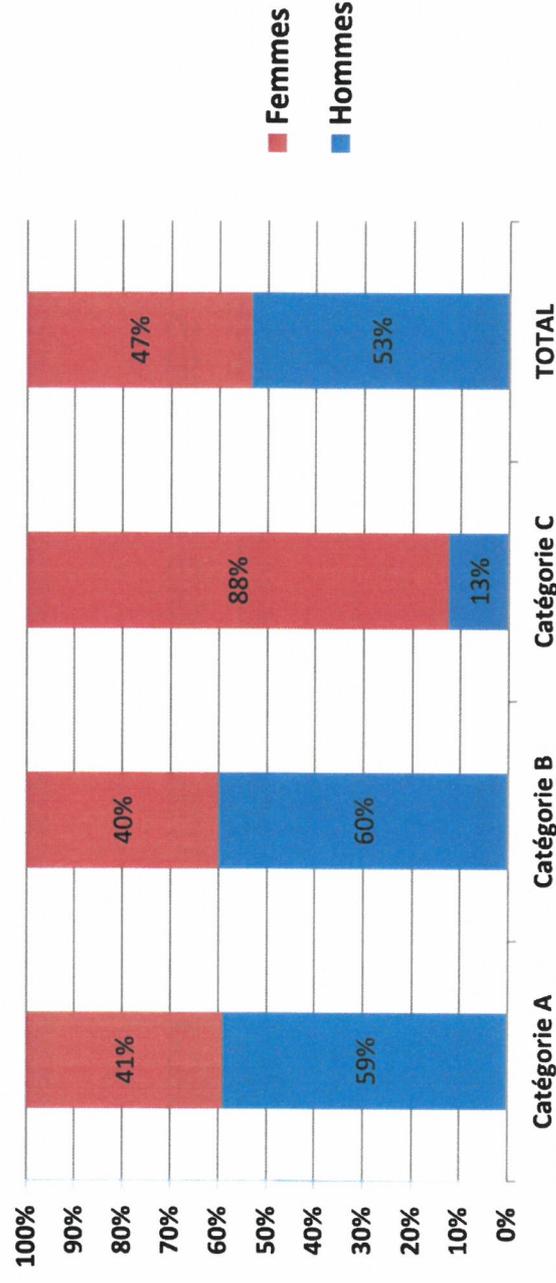
- La répartition des agents par catégorie est inégale mais cohérente avec les spécificités du syndicat.



La parité hommes - femmes

La parité hommes /femmes à l'échelle du SDEC ENERGIE, est globalement assez bien respectée, mais il existe des disparités :

- Les emplois d'encadrement et les emplois techniques sont principalement occupés par des hommes pour :
 - 59% des emplois de catégorie A
 - 60% des emplois de catégorie B
- Les emplois administratifs sont fortement féminisés pour 88% des emplois de catégorie C.





Les agents en situation d'handicap

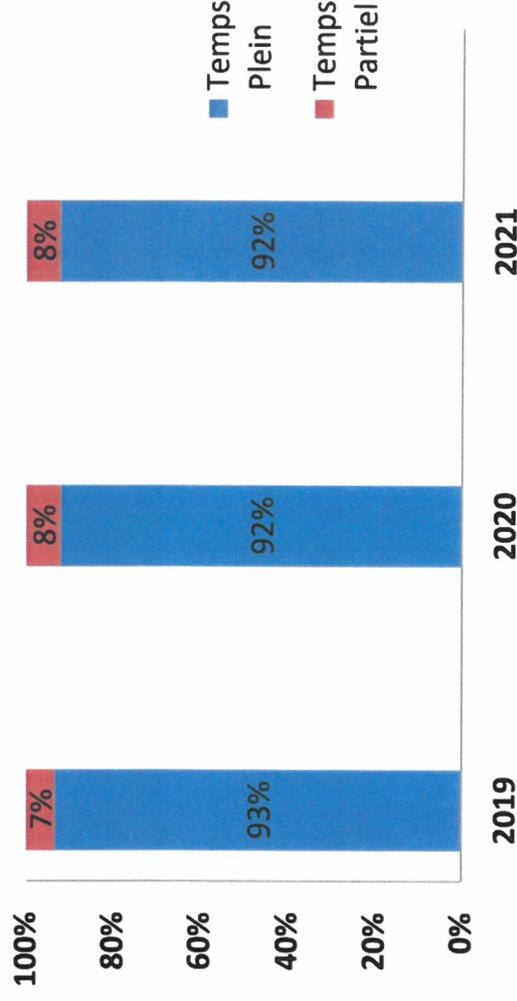
- Le SDEC ÉNERGIE porte une attention particulière à l'insertion des travailleurs handicapés à travers trois mesures :

	2019	2020	2021
FIPHFP	1,7 K€	2,5 K€	1 K€
Agent du syndicat	19 K€	9,6 K€	0 K€
Prestations de service	6,2 K€	4,8 K€	5 K€
TOTAL	26,9 K€	16,9 K€	6 K€



Le temps de travail des agents

- La durée du temps de travail des agents se définit par :
 - ✓ L'application de la durée légale annuelle obligatoire de 1 607 heures par an.
 - ✓ La durée hebdomadaire est de 38 heures par semaine.
 - ✓ Le nombre de jours de RTT est actualisé chaque année en fonction du nombre de jours fériés considérés comme jours ouvrés.
- Pour tous les agents, le temps partiel est sur autorisation c'est-à-dire accordé par le syndicat.
- Le travail à temps partiel concerne 8% des agents soit 1,2 ETP.





Le temps de travail des agents

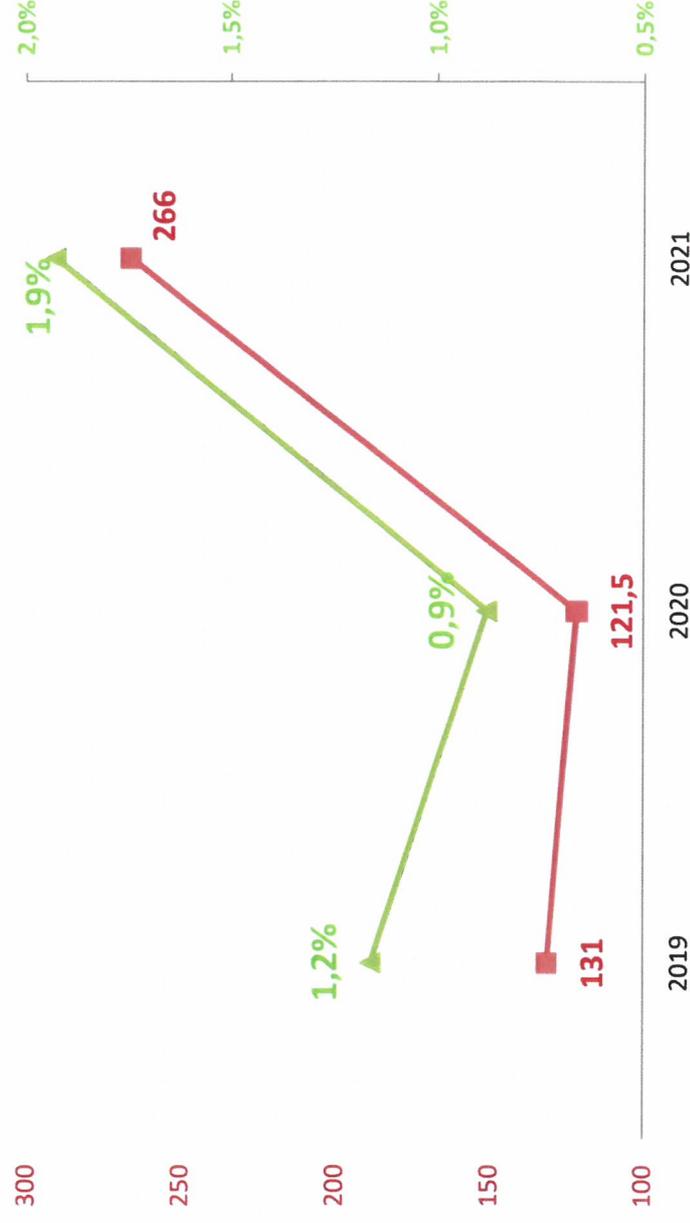
- Le Compte Epargne Temps est utilisé différemment selon la catégorie d'agents :

Situation au 31/12/2021				
Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL
Nombre total de jours en CET	375,5	317,5	80	773
Part de jours CET	49%	41%	10%	100%
Nombre moyen de jours CET par agent	16	12	7	11,5
Amplitude de jours CET par agent	0 à 60	0 à 60	0 à 26	



Le temps de travail des agents

- Jusqu'en 2020, le taux d'absentéisme se caractérise par un niveau très bas et une tendance baissière continue
- A partir d'octobre 2021, le taux d'absentéisme connaît une hausse soudaine et importante.





Le temps de travail des agents

- Cette évolution du taux d'absentéisme traduit une situation inédite pour le syndicat : il s'agit de l'expression d'un mal être au travail vécu par les agents qui trouve ses origines dans :
 - ✓ La situation personnelle complexe des agents dépassant la sphère privée et impactant la vie professionnelle ;
 - ✓ Les effets de la crise sanitaire bouleversants les codes du monde professionnel ;
 - ✓ Le cadre professionnel notamment lié à la charge de travail, à la quête de sens, à la perte de valeurs professionnelles, à l'organisation du travail ...
- Face à cette situation, mise en place de deux types de mesures :
 - ✓ Mesures immédiates : réorganisation de service, recrutement d'agents
 - ✓ Mesures à moyen terme : réalisation d'audit externe, évolution de l'organigramme des services, révision des missions des postes.



Le temps de travail des agents

- Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le syndicat a instauré le télétravail sur la base du volontariat, selon les nécessités de service et avec l'obligation de présence minimum dans les services.
- Cette expérimentation met en exergue des besoins supplémentaires :
 - ✓ Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques ;
 - ✓ Consolidation du processus de dématérialisation des opérations techniques ;
 - ✓ Renforcement de la sécurité du système d'information.
- Le retour d'expérience, par enquête auprès des agents, montre que :
 - ✓ La plupart des agents considère cette organisation globalement positive ;
 - ✓ La plupart des agents souhaite la poursuite de ce dispositif dans la limite d'1 ou 2 jours par semaine ;
 - ✓ Une minorité d'agents ne veut pas bénéficier de ce dispositif.

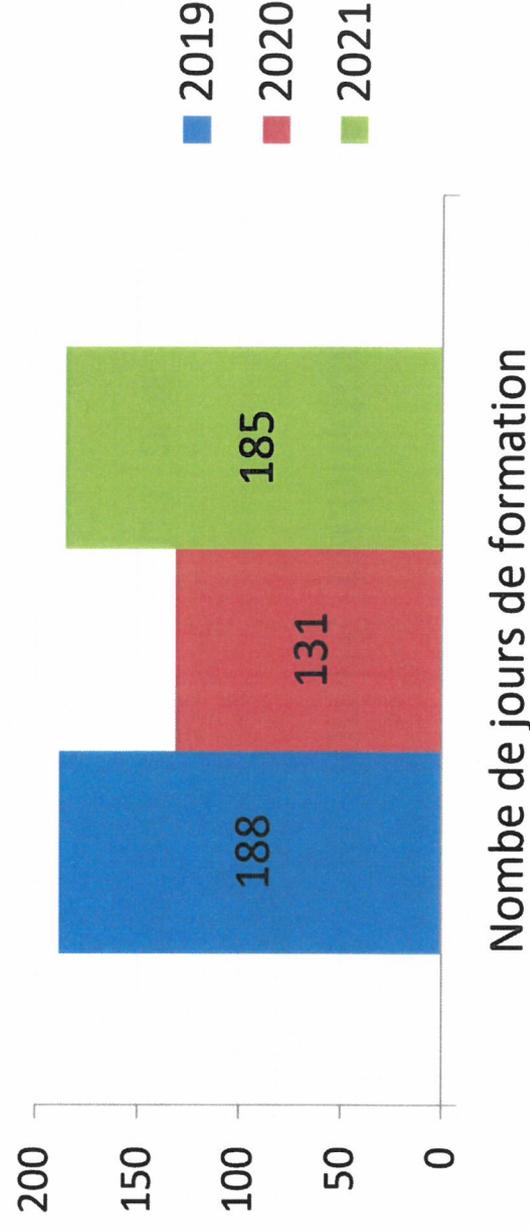


La formation des agents

- La formation est un levier essentiel dans l'accompagnement des agents pour renforcer leurs compétences dans le cadre de l'exercice de leurs missions et de la réalisation de leurs activités.
- Le SDEC ÉNERGIE soutient une politique de formation :
 - ✓ Elaboration d'un plan de formation triennal
 - ✓ Participation à des actions de formation pour toutes les catégories d'agents, quel que soit les postes occupés et les missions réalisées
 - ✓ Validation d'un budget consacré à la formation
- Depuis la crise sanitaire, notons la réduction de l'offre de formations en présentiel et le développement des formations à distance.

La formation des agents

NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATION			
	2019	2020	2021
Catégorie A	86	33	52
Catégorie B			
Catégorie C			





Le dialogue social

- La mise en place d'une instance - le Comité technique - suite aux résultats des élections professionnelles
 - ✓ Il a pour mission de rendre une expertise et un avis sur toutes les questions d'ordre collectif
 - ✓ Il s'est réuni les 6 juillet 2021 et 7 décembre 2021 pour traiter des sujets suivants :
 - Adoption du règlement intérieur du CT
 - Présentation des Lignes directrices de gestion
 - Absentéisme pour raison de santé et climat social
 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du télétravail
- Les Lignes Directrices de Gestion, mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022

La santé et la sécurité au travail

- L'ensemble des missions d'assistante de prévention est assuré par un agent habilité qui veille à :
 - ✓ L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
 - ✓ La mise à jour des deux registres obligatoires (accidents de service-santé & sécurité) ;
 - ✓ Le renouvellement du document unique des risques ;
 - ✓ La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
 - ✓ La réalisation d'exercices « incendie » et l'actualisation des plans d'évacuation.

Nombre d'accidents de service		
2019	2020	2021
2	0	2



L'accompagnement social

- Le SDEC ÉNERGIE soutient, par son financement, quatre dispositifs sociaux mentionnés ci-après :

Participation du SDEC ENERGIE	2019	2020	2021
Amicale du Personnel	40 K€	29 K€	37 K€
CNAS	11 K€	14 K€	14 K€
Prévoyance	18 K€	17 K€	18 K€
Tickets restaurant - Part employeur	35 K€	45 K€	53 K€
TOTAL	104 K€	105 K€	122 K€



Les orientations budgétaires 2022-2024

- Le Comité Syndical du 18 février 2021 décline le plan stratégique dans le ROB 2021 en deux axes majeurs :
 1. Maintenir le niveau de nos investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public
 2. Renforcer progressivement nos investissements et nos actions d'accompagnement en faveur de la Transition énergétique
- Un plan d'investissement prévisionnel :

Dépenses d'investissement	Budgets	2021	2022	2023
Réseaux d'électricité, d'EP....	Principal	27 000 K€	27 000 K€	27 000 K€
Transition énergétique	Principal	3 000 K€	4 000 K€	5 000 K€
	Annexe « ENR »			
	Annexe « MD »			
Total		30 000 K€	31 000 K€	32 000 K€

- En terme d'investissement pour les trois budgets :

Dépenses d'investissement	BP 2021	CA 2021	
Réseaux d'électricité - Budget principal	26 800 K€	24 300 K€	<i>Diminution des dépenses sur réseaux notamment EP en raison des difficultés de recrutement suite départs de 2 agents</i>
<i>Effacements, raccordements, renforcement, sécurisation</i>	<i>18 800 K€</i>	<i>18 400 K€</i>	
<i>Eclairage public</i>	<i>5 000 K€</i>	<i>4 300 K€</i>	
<i>Opérations sous mandats</i>	<i>3 000 K€</i>	<i>1 600 K€</i>	
Transition énergétique – Budgets principal et annexes	3 185 K€	2 315 K€	<i>Insuffisance des investissements de TE : réalisation du programme ACTEE en 2022 ou d'IRVE dans le cadre du Plan de relance et de la fin du programme d'installation de stations H2</i>
<i>Construction de réseaux de chaleur</i>	<i>700 K€</i>	<i>800 K€</i>	
<i>Réalisation du programme ACTEE</i>	<i>500 K€</i>	<i>0 K€</i>	
<i>Installations de stations de recharge Hydrogène</i>	<i>50 K€</i>	<i>10 K€</i>	
<i>Apport de capitaux à une SEM</i>	<i>200 K€</i>	<i>0 K€</i>	
<i>Installation de panneaux photovoltaïques</i>	<i>735 K€</i>	<i>430 K€</i>	
<i>Installation de bornes de recharges</i>	<i>300 K€</i>	<i>150 K€</i>	
<i>Eclairage intérieur</i>	<i>200 K€</i>	<i>75 K€</i>	
<i>Efficacité énergétique EP</i>	<i>500 K€</i>	<i>850 K€</i>	
Total des dépenses d'investissement	29 985 K€	26 615 K€	



Bilan 2021 du plan stratégique

- En terme d'activité, renforcement de l'accompagnement des collectivités :
 - ✓ Transfert de 55 nouvelles compétences en 3 ans :
 - Transition énergétique, mobilité durable, Enr (+9%)
 - Eclairage public (2% soit 6 000 foyers), SL (+10%) et Gaz (+36%).
 - ✓ Renforcement du périmètre de la maîtrise d'ouvrage du syndicat :
raccordement au réseau public d'électricité : doublement de l'investissement et des réponses à AU ;
 - ✓ Augmentation des demandes des collectivités pour bénéficier de l'expertise du syndicat : panneaux à messages variables ou la gestion de l'éclairage intérieur des bâtiments publics ou la réflexion sur la mise en place d'un service d'auto-partage, l'autoconsommation collective, achat d'énergie ;

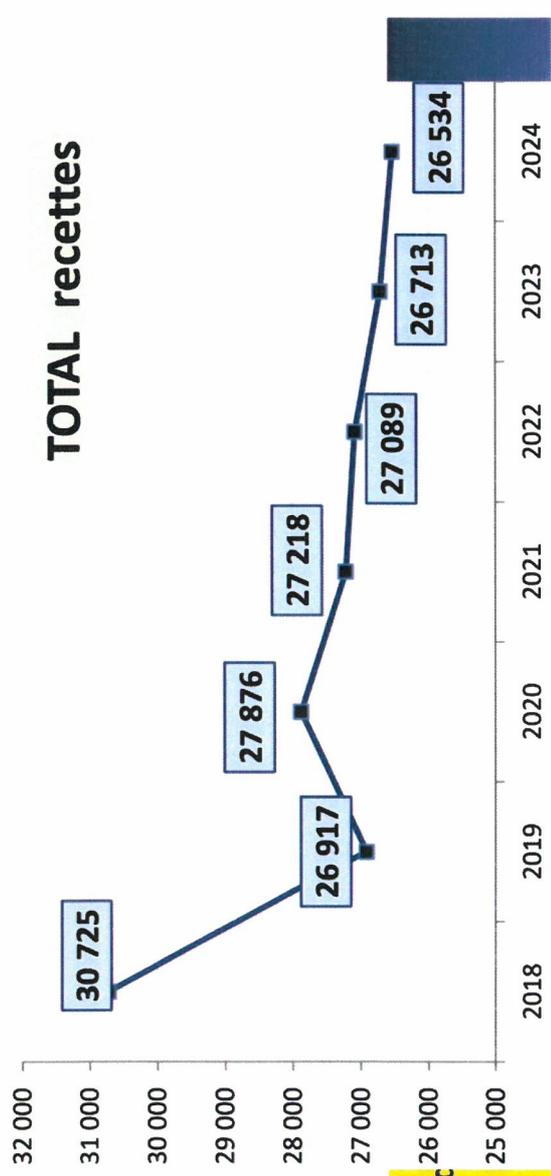
- L'incertitude sur la pérennité des recettes « historiques » du syndicat :
 - ✓ Poursuite de la baisse de la dotation FACé
 - ✓ Remise en cause de la TCCFE dans ses modalités de perception. Le projet de réforme prévoit la confiscation de la gestion de cette taxe par les collectivités pour être centralisée par les services de l'Etat
 - ✓ Plafond du montant des redevances du contrat de concession « Electricité »



Les perspectives



TOTAL recettes





Les perspectives

- La crise sanitaire génère des tensions économiques :
 - ✓ Volatilité du marché des énergies (électricité et gaz)
 - ✓ Difficulté d'approvisionnement en matériaux (risque de retard dans l'exécution des marchés)
 - ✓ Renchérissement du coût des matières premières nécessaires à la réalisation des prestations des entreprises mandatées par le syndicat
 - 1% d'inflation = 250 000 € de dépenses supplémentaires



Les perspectives

- Un niveau soutenu des demandes :
 - ✓ Recensement des projets d'effacement des réseaux montre des besoins financiers à hauteur de 18 M€ pour une capacité budgétaire de 14 M€ ;
 - ✓ Activité de raccordement des réseaux se situe à environ 5 M€ par an – pour mémoire à peine 2M€ avant 2018
 - ✓ Activité intense d'Éclairage public :
 - Programme d'efficacité énergétique – R30 – en phase de croissance malgré le retard pris pour réaliser les conventions
 - Activités « connexes » en fort développement – 1/3 du budget EP en 2022
 - Demandes pour efficacité éclairage des gymnases ...
 - Transferts de compétence à mettre en œuvre ou attendus (Trouville sur Mer, CC Bayeux Intercom, Lisieux, Colombelles ...)

- ✓ Activités de Transition Energétique en croissance :
 - Production PV :
 - **Consommation totale de la dotation initiale fin 2022**
 - Des projets en autoconsommation collective..
 - Développement du PV – friches industrielles ..;
 - Méthanisation : financement des raccordements – plan de zonage
 - IRVE : Impact du Schéma Départemental des IRVE + auto partage et VAE + besoins exprimées par les collectivités
 - Développement des réseaux de chaleur
 - Maitrise d’ouvrage délégué des travaux d’efficacité énergétique des bâtiments – ACTEE2
 - Groupement d’achat d’énergie



Les perspectives

Le plan stratégique du SDEC ENERGIE

- Programmation budgétaire du plan d'investissement :

Dépenses d'investissement	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Réseaux d'électricité - Budget principal	24 300 K€	26 000 K€	26 000 K€	26 000 K€
<i>Effacements, raccordements, renfo, sécurisation</i>	18 400 K€	18 500 K€	18 500 K€	18 500 K€
<i>Eclairage public</i>	4 300 K€	5 500 K€	5 500 K€	5 500 K€
<i>Opérations sous mandats</i>	1 600 K€	2 000 K€	2 000 K€	2 000 K€
Transition énergétique - Budgets principal et annexes	2 315 K€	3 500 K€	4 000 K€	5 000 K€
<i>Construction de réseaux de chaleur</i>	800 K€	800 K€	800 K€	1 000 K€
<i>Réalisation du programme ACTEE</i>	0 K€	500 K€	200 K€	0 K€
<i>Installations de station de recharge Hydrogène</i>	10 K€	0 K€	0 K€	700 K€
<i>Apport de capitaux à une SEM</i>	0 K€	200 K€	0 K€	200 K€
<i>Installation de panneaux photovoltaïques - BA ENR</i>	430 K€	500 K€	500 K€	500 K€
<i>Installation de bornes de recharges - BA MD</i>	150 K€	200 K€	200 K€	200 K€
<i>Eclairage intérieur - gymnases</i>	75 K€	300 K€	500 K€	600 K€
<i>Efficacité énergétique EP</i>	850 K€	650 K€	500 K€	300 K€
<i>Efficacité énergétique des bâtiments publics</i>	0 K€	350 K€	1 300 K€	1 500 K€
Total des dépenses d'investissement	26 615 K€	29 500 K€	30 000 K€	31 000 K€



Les leviers d'actions 2022-2024

- A la lecture du plan d'investissement prévisionnel, soulignons que pour la période triennale :
 - Les besoins cumulé de financement des investissements de 5 000 K€ pour les réseaux Electricité et de 5 500 K€ pour la Transition énergétique - Soit un total de 10 500 K€ sur 3 ans ;
 - Les besoins cumulé de recettes supplémentaires pour le financement des ces investissements de **3 300€ sur 3 ans.**



Les leviers d'actions 2022-2024

1. Organisationnel

- ✓ Renforcer les effectifs d'agents
- ✓ Redéployer les forces en présence
- ✓ Externaliser certaines missions

Les conclusions de l'audit de notre organisation interne permettront d'identifier des améliorations à mettre en œuvre pour atteindre les orientations du plan stratégique.

2. Budgétaire

- ✓ Généraliser l'application de frais de gestion à la réalisation des services
- ✓ Rechercher de nouvelles sources de financement
- ✓ Réviser le modèle de financement des services des budgets annexes
- ✓ Avoir recours à l'emprunt « productif »



Les leviers d'actions 2022-2024

Leviers d'actions	Principales caractéristiques	Montant annuel prévisionnel de recettes	Montant triennal prévisionnel de recettes
Généraliser les frais de gestion	Appliquer à tous les investissements un taux de 10% de frais de maîtrise d'œuvre	800 K€	2 400 K€
Rechercher de nouvelles sources de financement	Se positionner comme candidat à des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêts, des programmes exceptionnels, des dotations spécifiques	100 K€	300 K€
Réviser le modèle de financement des services des régies	Augmenter la tarification et / ou appel à forfait des communes pour le financement des IRVE	200 K€	600 K€
Avoir recours à l'emprunt productif	Mobiliser l'emprunt pour des projets spécifiques de Transition énergétique et présentant des garanties financières - <i>Expérimentation de nouveaux dispositifs</i>		
Total des recettes annuelles		1 100 K€	
Total des recettes triennales			3 300 K€